



# L'ACTION DE L'ÉTAT EN MOSELLE

# 2013



# EDITO



**Nacer MEDDAH,**  
Préfet de la région Lorraine,  
Préfet de la zone de  
défense et de sécurité Est,  
Préfet de la Moselle

Je suis honoré de pouvoir vous présenter le bilan des actions des services de l'Etat.

Ce rapport n'est pas le mien. Il est celui de l'ensemble des serviteurs de l'Etat qui sont engagés au quotidien à défendre l'intérêt général et à être en proximité de nos concitoyens.

Permettez-moi de les remercier pour leur implication et leur sens du devoir.



1 - ASSURER LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS.....	P.4
2-LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET À L'EMPLOI : UNE PRIORITÉ NATIONALE.....	P.15
3 - AMÉNAGER ET PRÉSERVER LE TERRITOIRE.....	P.21
4 - LA COHÉSION SOCIALE.....	P.32
5 - ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES..	P.41
6 - L'ÉTAT AU SERVICE DU CITOYEN.....	P.43



Vérification des papiers de véhicule par la Police - © SGAMI

L'ÉTAT SE MOBILISE POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS. SON ACTION SE TRADUIT PAR LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE ET L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE, LA GESTION DES FLUX MIGRATOIRES ET LA PROTECTION DES POPULATIONS EXPOSÉES AUX RISQUES DIVERS.

## LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

Le département de la Moselle affiche une délinquance stabilisée avec des résultats encourageants à conforter. Deux points saillants :

**- une baisse des atteintes aux biens (AAB) (-4,38%) y compris des cambriolages (-1,46%).**

Cette tendance à la baisse est la première constatée sur le département de la Moselle depuis 2010, mais en contraste entre zone police et zone gendarmerie. La zone police enregistre une baisse de -9,36% avec une stabilité pour les faits commis dans les lieux d'habitation (+9 faits) mais une chute de 15% pour ceux commis dans les locaux industriels, commerciaux. La zone gendarmerie connaît quant à elle une hausse de + 8,43% avec 2251 faits (26 646 faits en 2012, soit - 1 166 faits), dont 1560 sur des habitations principales et 419 sur des locaux industriels et commerciaux.

**Il convient de souligner le rôle central de la Cellule Anti-Cambriolage de Moselle, exemple de coopération inter-services et ayant permis la résolution d'affaires significatives en 2013.**

**- une progression ralentie des atteintes volontaires à l'intégrité physique (+3,43%) contre 6,80% entre 2011 et 2012.**

Cette hausse est due en grande partie à une **progression des vols avec violence sans arme** (les principales victimes étant des femmes) : **+ 6,4% par rapport à 2012.**

Par contre, on note une **baisse significative des vols à main armée dans le département** : -14,81% en zone police et - 39,13% en zone gendarmerie (**baisse globale de - 22% en Moselle**).

Les **violences physiques non crapuleuses sont quasiment stables (+ 0,42% de hausse)**.

On note, cependant, une progression de **+12,3% des menaces**. (+170 faits notamment dus à l'importance des réseaux sociaux (facebook) et des cyberspaces +122 faits) et une légère **hausse de 1,5% des « coups et blessures volontaires »** (122 faits supplémentaires sont recensés par rapport à 2012, soit 2936 faits constatés dans le département en 2013).



Contrôle routier de la gendarmerie - © SGAMI

**Le département de la Moselle compte deux Z.S.P**, une à **FAMECK - UCKANGE**, créée en septembre 2012 et une à **FORBACH - BEHREN-LES-FORBACH**, qui a été installée par le ministre de l'intérieur le 15 novembre 2013, et dont le périmètre couvre l'ensemble des bans communaux des deux villes.

Les objectifs portent sur la lutte contre le trafic de stupéfiants et contre l'économie souterraine, la lutte contre les atteintes à la tranquillité publique (dont vols avec violence et cambriolages) et la baisse de la violence intra-familiale, plus particulièrement sur FAMECK - UCKANGE.



Réunion installation ZSP Forbach - 15.11.13

En termes de moyens :

**Pour la ZSP Fameck-Uckange :** 1 groupe d'enquête et de lutte contre l'économie souterraine (GELES) et 4 enquêteurs de la brigade de Thionville (4 réservistes), 1 peloton de gendarmes mobiles sont engagés chaque jour.

**Pour la ZSP mixte de Forbach - Berhen-Lès-Forbach :** 1 groupe d'enquête et de lutte contre l'économie souterraine (GELES), 3 enquêteurs de la brigade de Forbach, 8 gendarmes mobiles à Forbach et l'affectation de 14 A.D.S. à la circonscription desécurité publique de Forbach et la mobilisation des structures de Sarreguemines et de Freyming-Merlebach, avec des renforts ponctuels de C.R.S.

**En matière de lutte contre le trafic de stupéfiants, les unités de douane ont réalisé 262 constatations en 2013** et intercepté, notamment, 4,323 kg d'héroïne, 5,049 kg de cocaïne, 38,674 kg de cannabis et 10 kg d'amphétamines, l'ensemble des saisies représentant 557 039 €.

Par ailleurs, 98 constatations ont permis la saisie de 1 426,564 kg de tabacs et cigarettes, soit 201 757 €.

Ont également été saisis, au mois de janvier 2013, 28 armes de poing, 17 fusils, 66 chargeurs et diverses munitions.

Enfin, **dans le domaine de la lutte contre les mouvements illicites de capitaux, 71 retenues de capitaux ont été réalisées**, correspondant à 3 198 716 €.

En 2013, la lutte anti-fraude en Moselle a été relancée suite à un travail actif avec les parquets.

Le **comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF)** est engagé dans une lutte contre toutes les fraudes : **fraudes aux prestations sociales, opérations de lutte contre le travail illégal et fraudes documentaires**. Il a été réorganisé en concertation étroite avec les parquets afin d'améliorer son efficacité et optimiser la coordination entre l'ensemble des partenaires (Direccte, gendarmerie, police, URSSAF) et s'est réuni deux fois en 2013.

Les résultats sont globalement satisfaisants avec un nombre de contrôles conjoints en augmentation.

#### **QUELQUES CHIFFRES CLEFS**

- 7 dossiers sensibles d'usurpation d'identité,
- 45 cas de fraudes documentaires résolus,
- 42 opérations de contrôles conjoints réalisées.

L'activité de l'année 2013 a porté aussi sur la **rédaction du plan départemental de la prévention de la délinquance** qui regroupe trois programmes : la lutte contre **la délinquance des jeunes**, prédélinquants et récidivistes, la lutte contre les **violences intrafamiliales et faites aux femmes**, la lutte contre le sentiment d'insécurité avec les **schémas de tranquillité publique**.

En mai 2013, s'est tenue une réunion avec l'ensemble des présidents des **20 conseils communaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance** (CLSPD/CISPD) du département afin de présenter les axes de la stratégie nationale et pérenniser les dynamiques initiées. **Une organisation en réseaux** de ces structures partenariales reste un des enjeux à la mise en œuvre territoriale de la politique publique de prévention. Ainsi, le conseil départemental de prévention de la délinquance a été réuni en juillet 2013 pour acter le principe de l'élaboration du futur plan départemental de prévention de la délinquance et le mode opératoire retenu.

L'équipe départementale du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (**FIPD**), outils de la mise en œuvre de cette politique s'élève à **478 329 €**. **101 projets ont été examinés et cofinancés**, dont le maintien et la création de postes d'intervenants sociaux au commissariat de Metz et au groupement de gendarmerie pour une action en Z.S.P. de FAMECK – UCKANGE afin d'assurer le premier accueil d'écoute et d'orientation vers les réseaux de professionnels, **avec une contribution de l'Etat de 37 000 €** pour ces deux postes d'intervenants sociaux.

En 2013, 6 dossiers de demande de subvention pour des vidéo-protections ont été retenus pour un montant total de **611 680 €**.

**La lutte contre les addictions et la toxicomanie** a fait l'objet d'un plan gouvernemental rendu public le 26 septembre 2013. Il reconduit à la fois les axes de lutte liés aux évolutions sociétales notamment les expérimentations chez les plus jeunes, l'abus de drogues illicites, la réduction des dommages associés aux usages et la dimension régionale qu'il convient de donner aux actions menées.

**La dotation régionale attribuée en 2013** par la Mission interministérielle de lutte contre les addictions et la toxicomanie (MILDECA) **a été de 368 499 €**. Elle permet aux **4 chefs de projet départementaux** de subventionner des actions de prévention et de sensibilisation dans le cadre d'appels à projets annuels. **En Moselle, 23 projets ont été cofinancés sur l'enveloppe départementale de 165 088 €**.



Rencontre avec la Présidente de la MILDT - Avril 2014

## LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**Le bilan 2013 se révèle favorable, avec une baisse**, par rapport à l'année précédente, tant du nombre d'accidents (451 contre 492, soit -8,3 %), que du nombre de tués (41 en 2013 et 60 en 2012, soit - 31,7 %) et de blessés (563 en 2013, et ..... en 2012, soit - 7,4 %). **Il s'agit des chiffres les plus bas depuis la fin des années quarante.**

Est tout de même à déplorer la sur-représentation des motards parmi les tués avec 10 tués en 2013, soit près du quart des décès, alors qu'ils ne représentent que 2% du parc circulant.



Opération Carcasse à Saint Rémy - décembre 2013



En revanche, sont à souligner :

- la **baisse des voitures légères parmi les accidents mortels, 22 en 2013** (38 en 2012) ;
- et surtout **le remarquable recul du facteur alcool dans les accidents mortels** présents dans 19 % des accidents en 2013 contre 44% en 2012.

Ces bons résultats s'expliquent, notamment, par la **hausse entre 2012 et 2013 des contrôles d'alcoolémie (+ 3,2 %) et de stupéfiants (+ 17,8 %)**.

Par ailleurs, de 2007 à 2012, on relève une baisse de 64% des contraventions émises par les radars automatisés fixes en Moselle, malgré un nombre plus important d'équipements.

En 2013, ont été menées les actions suivantes :

-l'**alternative à la sanction organisée** en lien avec le parquet et l'hôpital de Mercy. Les auteurs d'infractions mineures peuvent bénéficier d'une suspension des poursuites en contrepartie d'une participation à une session de sensibilisation organisée par l'équipe médicale de l'hôpital de Mercy ;

-la **scène d'accidents avec panneaux de sensibilisation sur la RD1** à Rugy, à Hayange ensuite et bientôt sur l'aire de Saint Rémy sur l'autoroute A31 au nord de Metz ;

-les **interventions de la cellule sécurité routière de la préfecture** aux journées défense et citoyenneté à Montigny-lès-Metz (jeunes de 17 ans) et dans les entreprises volontaires ;

-l'**expérimentation d'un dispositif de régulation du trafic**, par l'adaptation des vitesses **sur l'A31, sur un tronçon de 5 kilomètres**, entre RICHEMONT et THIONVILLE, depuis le 26 novembre 2013.

Afin de coordonner et d'initier de nouvelles actions, un **comité départemental restreint de sécurité routière** réunissant les principaux partenaires locaux (forces de l'ordre, conseil général, ville de Metz et de Thionville) a été créé. **Il définit les orientations locales et les priorités de la sécurité routière en Moselle** qui, pour 2014, sont:

- Les **piétons âgés**, car 56% des piétons tués de 2007 à 2012 avaient plus de 65 ans ;

-les **jeunes de 18 à 24 ans** qui représentent 9,5% de la population et 21% des victimes de 2007 à 2012 ;

-les **deux-roues motorisés** ;

-la **vitesse et l'alcool** qui demeurent des facteurs importants ;

-l'**inattention au volant** qui semble être la cause principale dans plusieurs accidents mortels.



Remise en selle - août 2013

## L'ÉDUCATION ROUTIÈRE

	Chiffres 2013	Evolution comparée avec 2012
Permis B	9 685 demandes	- 1,9%
Conduites accompagnées	4 631 demandes	- 3,3%
Permis moto	2 048 demandes	- 32,5% <sup>(1)</sup>
Epreuves théoriques	32 000 places offertes	+ 17,6%
	67% de réussite	+ 0,8%
	1 109 demandes suite à annulation	stabilité
Epreuves pratiques	23 170	- 29 % <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> diminution suite à l'introduction, par la directive européenne, des nouvelles catégories de permis.

<sup>(2)</sup> diminution pouvant s'expliquer par le contexte économique et la démographie en baisse de la classe d'âge des jeunes de 18 ans

L'offre de places d'examens reste supérieure à la demande. **Le délai d'attente pour repasser l'épreuve pratique du permis a ainsi été nettement diminué passant ces trois dernières années de 90 jours à 45 jours.**

En ce qui concerne les centres d'examen sur Metz, l'expérimentation menée en 2013 pour regrouper les points de départ au siège de la DDT n'a pas été concluante. Un projet plus global de regroupement des examens théoriques et pratiques est à l'étude.



## LA MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION

A l'instar de 2012, 2013 se caractérise par une **progression du nombre de demandeurs d'asile primo-arrivants en Lorraine**, et en particulier en Moselle, avec 2 836 demandeurs d'asile primo-arrivants reçus en préfecture de région (**dont 1 582 en Moselle**), soit une augmentation de 15,5 % par rapport à l'année 2012.

Compte tenu du flux constaté et de sa concentration sur 4 nationalités, **l'OFPRA a accepté de conduire 2 missions délocalisées sur Metz visant à réduire de façon substantielle les délais d'instruction dans la perspective d'une meilleure maîtrise des flux.** Ces missions se sont déroulées :

- du 7 au 18 octobre 2013, permettant de prendre en compte 284 personnes de nationalités albanaise et kosovar, sous procédure normale (251 décisions de rejet notifiées, dont 216 ayant donné lieu à un recours suspensif devant la Cour nationale du droit d'asile),
- du 25 au 29 novembre 2013, permettant de prendre en compte 157 ressortissants, sous procédure prioritaire, de nationalité bosnienne (119 décisions de rejet notifiées et prise de 116 décisions portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire français).

Par ailleurs, **l'activité du centre de rétention administrative de Metz (CRA) a augmenté en 2013**, avec une moyenne de 77 retenus par mois, contre 60 en 2012. Ce surcroît d'activité est notamment dû au bilan positif de l'application de la loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour.

Cette loi constitue une étape importante, car **elle fixe un cadre clairement dédié à l'examen de la situation des étrangers au regard du droit au séjour**. Elle vise, au travers du dispositif de la retenue, à renforcer les capacités de coordination, d'analyse et de traitement des services relevant des autorités administratives ou judiciaires. Le bilan montre une très large confirmation des procédures ou décisions préfectorales par les juridictions, soit un taux global de près de 90 % de confirmation de décisions administratives. **La Moselle est un des principaux départements utilisateurs du CRA, avec 20,72 % des placements.**

	Chiffres 2013	Evolution par rapport à 2012
Ressortissants étrangers et détenteurs d'un titre de séjour résidant en Moselle	55 680	+ 5%
Titres et documents de séjour produits	19 932	+ 16%
Immigration familiale (titres délivrés)	2 347	+ 8,5%
Etudiants (titres de séjour délivrés)	1 204	- 8%
Demandes d'autorisation de travail déposées (y compris provisoires et stages)	966 *	+ 59%
Naturalisations	775	- 21%
Documents frauduleux détectés	21	- 34%
Mesures d'éloignements exécutées	501	- 21%

\* dont 336 refus, soit 4 fois plus qu'en 2012, traduisant la dégradation du marché de l'emploi.

Mais l'année 2013 aura été marquée par la **relative stabilisation des flux de ressortissants étrangers**, hors demandeurs d'asile, tant à la préfecture de la Moselle que sur les sites des sous-préfectures de Forbach et Thionville. Celle-ci succède à un net accroissement constaté à partir de juin 2012, **en raison de l'enrôlement biométrique obligatoire lié à la mise en place du nouveau titre de séjour européen délivré aux ressortissants étrangers résidant dans les pays membres de l'Union Européenne.**

L'amélioration du service aux usagers s'est notamment traduite en 2013 par la **réduction des délais de délivrance des titres de séjour à 80 jours** pour les nouvelles demandes (soit en deca de l'objectif national fixé à 90 jours) et 42 jours pour les renouvellements.

En ce qui concerne l'accueil des étudiants, une nouvelle convention cadre conclue entre la Région Lorraine et l'Université de Lorraine fixe les relations partenariales mises en œuvre au niveau de chaque préfecture, afin de simplifier et améliorer les conditions d'accueil des étudiants. Ainsi, du mois d'août à fin décembre 2013, la préfecture de la Moselle a assuré sur le campus du Saulcy, en liaison avec la Direction des relations internationales et européennes de l'Université, un accueil permanent délocalisé sur rendez vous. Ce nouveau dispositif qui a montré son efficacité en terme de réduction du délai de traitement des dossiers, permet de procéder, sur place, à la vérification de la complétude des dossiers, à l'enregistrement et à l'enrôlement biométrique. Il sera reconduit à chaque rentrée universitaire.

## LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES

L'Etat poursuit son action en matière de protection des risques :

• **nucléaire** : par la réalisation **du 25 au 28 juin 2013 du 3<sup>ème</sup> des 3 exercices communs décidés par la Grande Région**, portant sur la phase post-accidentelle. Il a fait apparaître des points de convergence transfrontalière et a aussi mis en exergue le caractère modulaire de certains dispositifs qui pourraient être mis en œuvre dans des crises autres que nucléaires. **Les premières conclusions des participants et les avis des évaluateurs et des observateurs montrent que la Grande Région pourrait servir de modèle en ce domaine au niveau européen ;**

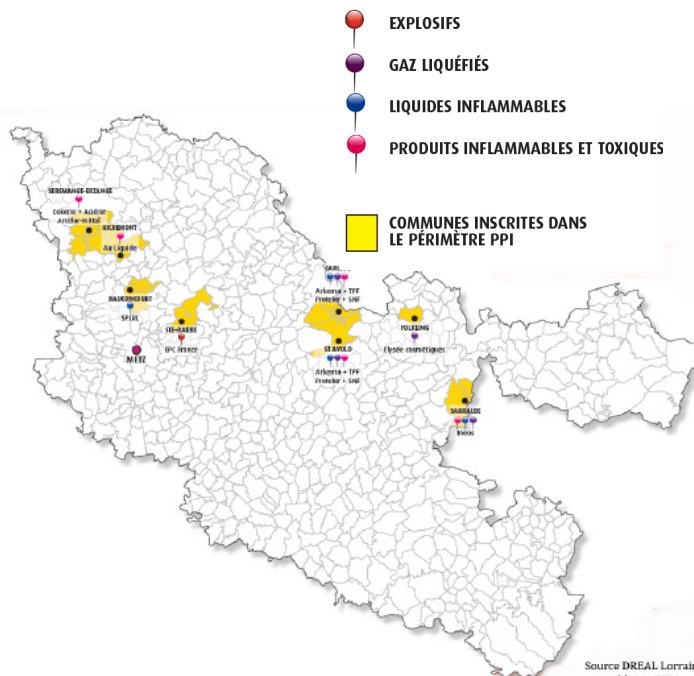


Exercice «Cattenom» - juin 2013

• **technologiques** : **5 des 7 (PPRT) mosellans sont à présent approuvés.**

Le **Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la plateforme de Carling a été approuvé le 22/10/13.** Il organise la cohabitation des sites industriels à risques SEVESO (ARKEMA, PROTELOR, SNF et TOTAL PETROCHEMICALS France) et des zones riveraines.

Le PPRT Arcelor-Mittal Atlantique et Lorraine à Séremange-Erzange (approuvé le 22 août 2014) a connu une réduction significative de l'emprise des phénomènes dangereux hors des limites du site, en raison notamment de la mise sous cocon de la filière liquide dont l'aciérie. Les nouvelles cartes font ressortir que la commune de Hayange, dont le centre-ville historique était initialement impacté, n'est aujourd'hui plus concernée par les mesures du PPRT.



Source DREAL Lorraine - édition 2011

Carte des risques industriels en Moselle (2011)

Par contre, **le PPRT du site chimique INEOS à Sarralbe n'a pas connu en 2013 d'avancée notable sur le plan de l'élaboration des documents** (règlement, carte, note de présentation). Cette situation s'explique par la mise au point, par l'industriel, de différents scénarii en mesure de répondre à des contraintes fortes et antagonistes, telles que le maintien de l'activité industrielle et la réduction des mesures foncières, le tout dans une enveloppe financière acceptable par les parties prenantes (État, collectivités, industriel). Lors du Comité de Suivi de Site (CSS) du 5 novembre 2013, des engagements ont été pris par les parties prenantes pour que le dossier PPRT INEOS puisse entrer en phase active et soit approuvé dans les meilleurs délais.

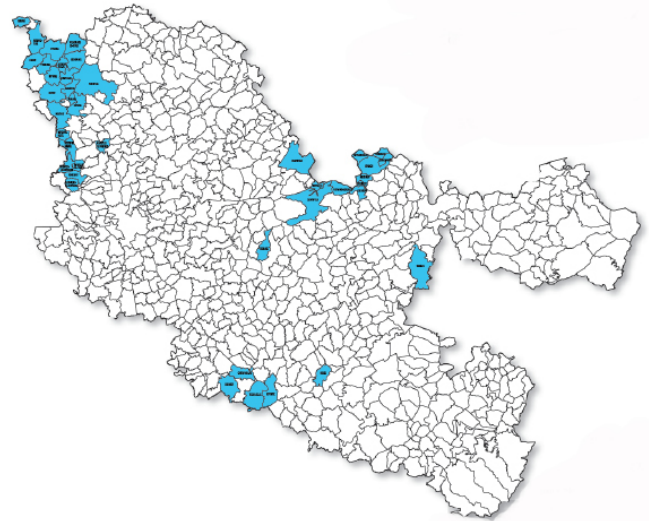
Enfin, **la révision du PPRT autour du site EPC France à Sainte-Barbe est en cours.**

• **miniers** : le **Plan de prévention des risques miniers (PPRm) des bassins de la Fensch qui concerne quatre communes a été approuvé le 18/03/13**. Les procédures de consultation du PPRm du bassin de l'Orne (4 communes) ont été achevées, précédant la mise à l'enquête publique préalable à l'approbation de ce plan. Les procédures de modification ou de révision pour les PPRm des communes de Hayange, Moyeuvre-Grande et Moyeuvre-Petite ont été engagées, **l'arrêté de prescription de la modification de ce dernier ayant été pris le 17/09/13**.

Les consultations concernant les travaux de construction de la station de traitement et de pompage sur Freyming-Merlebach ont été lancées.

Dans le bassin ferrifère, suite au réexamen par Géodéris des cartes d'aléas sur 13 communes, 7 porter à connaissance ont été élaborés, afin de définir de nouvelles zones d'aléas. Les autres communes n'ont pas eu de modifications à prendre en compte.

Cartographie des communes exposées à un risque minier majeur (édition octobre 2010)



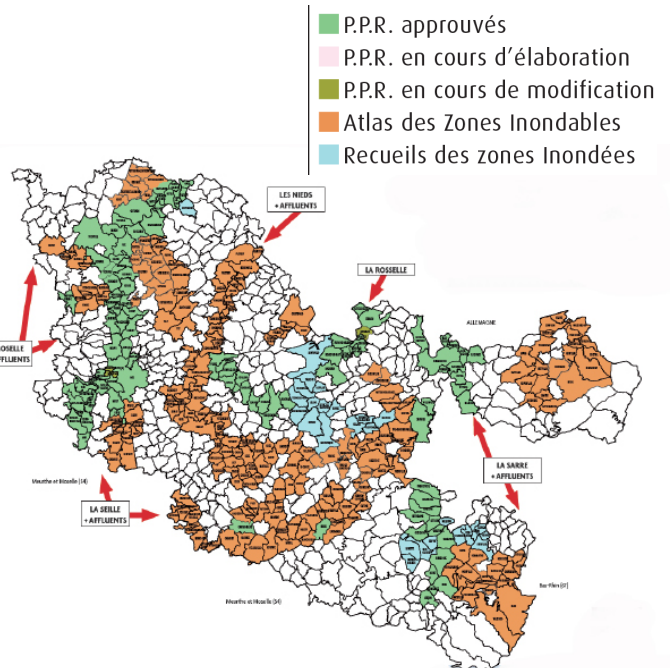
Carte des risques miniers en Moselle (2010)

Par ailleurs, **la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la communauté de communes du Pays de l'Orne (54) ont été retenues à l'appel à candidatures national «Territoires en mutation exposés aux risques»**, avec pour objectif de mettre en compatibilité les atouts de ce territoire avec les contraintes issues de son passé minier. Les ateliers, débutés en 2013, se poursuivront en 2014.

• **naturels** : la **commission départementale des risques majeurs s'est réunie le 13 novembre 2013**, afin de développer les actions menées durant l'année et d'exposer les actions projetées pour la prévention des risques naturels.

**Au titre des inondations, les études et procédures ont été poursuivies pour les révisions des PPR de Basse-Ham et de Rosbruck (vallée de la Rosselle)**. Un recensement des enjeux impactés par les crues a été établi et reporté sur plans pour toutes les communes de la vallée de la Moselle (65 communes) et de la vallée de la Sarre (22 communes). **Deux territoires à risques importants d'inondations (TRI) situés en tout ou partie sur le département de la Moselle ont été définis par arrêté du 22/12/12 du Préfet coordonnateur de bassin Rhin-Meuse** :

- le **TRI interdépartemental Metz-Thionville-Pont-à-Mousson** (65 communes dont 56 en Moselle),
- le **TRI de Sarreguemines** (6 communes).



Carte des risques d'inondation en Moselle (2011)

En ce qui concerne les **mouvements de terrain** :

- sur **la commune de Hilsprich**, les investigations techniques (mesures géophysiques, sondages géotechniques, levé topographique, investigation sur les puits,...) ont permis au BRGM de **caractériser l'étendue de la zone affectée par les mouvements du sol et les extensions prévisibles et d'élaborer la carte d'aléa du phénomène de dissolution de sel**, support du plan de zonage du PPR qui sera réalisé en 2014 ;
- sur les **communes de Rombas et Clouange**, la **révision par le BRGM de la carte d'aléa a été lancée** ;
- quant à la **commune de Waldhouse**, les **études préalables et le recensement des enjeux ont été menés** en vue de la prescription du PPRNmt (plan de prévention des risques naturels mouvements de terrain).

## LA SÉCURITÉ DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS

En matière de **protection des marques, de dessins et modèles déposés par les entreprises**, **182 constatations ont été réalisées en 2013** par les services douaniers mosellans, portant sur 5 639 articles de contrefaçon, pour une valeur totale de 583 570 €.

Dans le **domaine de la protection des salariés**, l'action des services a continué à s'inscrire autour de grands axes : **santé au travail, dialogue social, lutte contre le travail illégal**, selon les **principales priorités suivantes** :

- prévenir le risque cancérigène, mutagène et reprotoxique ;
- contrôler l'application de la réglementation en matière d'évaluation des risques ;
- veiller à la qualité du dialogue social ;
- renforcer et participer à la coordination des actions de lutte contre le travail illégal ;
- mieux contrôler les prestations transnationales ;
- participer aux campagnes nationales spécifiques sur le risque routier professionnel et les chantiers forestiers.



Contrôle DOUANES

## LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

**En 2013, 1 500 enquêtes et inspections ont été réalisées.** 51 demandes d'avis et d'informations émanant des particuliers, des professionnels ou d'autres administrations ont été traitées. **Ces actions ont donné lieu à 287 avertissements, 34 mesures administratives et 49 procès-verbaux.**

Les services ont notamment été mobilisés par :

- **15 suspicions de Toxi-infections Alimentaires Collectives** (9 en 2012) en lien avec la restauration commerciale et la restauration collective. L'action pluriannuelle de contrôle des établissements dérogeant à l'agrément qui livrent des repas dans ce dernier secteur a, par ailleurs été poursuivie ;
- **une trentaine d'alertes sanitaires** ;
- **de nombreuses pratiques commerciales trompeuses** dans le secteur de la remise directe (restauration, commerces alimentaires...) ;

- la **poursuite de l'action menée sur le secteur de la Cristallerie**, tant sur la dénomination cristal que sur le "made in France" ;
- l'**augmentation des plaintes concernant le commerce électronique** ;
- les **ventes de véhicules automobiles d'occasion** qui génèrent de nombreuses plaintes, du fait de la localisation frontalière de la Moselle. Le recoupement des différentes réclamations a finalement conduit à mettre en place un **dispositif de surveillance à plus long terme** afin d'évaluer l'opportunité d'une opération de plus grande envergure, programmée en février 2014, associant l'ensemble des services de l'Etat compétents;
- le **rachat d'or**, activité en plein essor en période de difficultés économiques, qui a fait l'objet d'un suivi attentif en 2013 (22 contrôles effectués fin 2012 et début 2013 ayant généré 14 avertissements). **7 interventions se sont par ailleurs inscrites dans une opération programmée par le GIR de Lorraine en fin d'année 2013**. Elles ont notamment permis de vérifier que les rappels de l'opération précédente avaient été pris en compte.

**Le scandale de la viande de cheval a eu d'importantes implications en Moselle**, en raison de la présence du siège social de la société COMIGEL dans le département et des interventions demandées par la DGAL et la DGCCRF pour vérifier que les transformateurs ne mettaient pas en œuvre de la viande de cheval à l'insu de leurs clients et des consommateurs. **Un établissement mosellan a dû procéder à la destruction de 570 kg de viandes dans le cadre de cette alerte.**

En matière de commande publique, **les contrôles ont principalement visé les travaux d'assainissement entrepris par les établissements publics de coopération intercommunale** dont certains ont récupéré la compétence "assainissement" auprès des communes.

Suite aux élections municipales et communautaires, les services accompagnent les nouvelles équipes municipales ou intercommunales dans l'appropriation sur le fond et sur la forme, des enjeux de la commande publique.

## L'INSPECTION SANITAIRE EN ABATTOIRS

Si, en santé animale, l'année 2013 n'a pas connu de crise, **l'augmentation des échanges d'animaux vivants se poursuit, notamment en raison des abattages effectués en Allemagne par de nombreux producteurs mosellans.**

La pression de contrôle constante a permis de **maintenir en 2013 un classement sanitaire de haut niveau de l'ensemble des structures d'abattage de la Moselle.**

Les services ont assuré, en 2013, **l'inspection sanitaire de plus de 38 000 tonnes de carcasses produites dans les trois sites d'abattage de Moselle**, et la vérification du **respect de l'ensemble des règles de protection animale** relatives au transport et à la mise à mort des animaux de rente. Les contrôles ont permis d'**écarter plus de 300 tonnes de viande et d'abats impropres à la consommation humaine.**

Est également à signaler la **cessation d'activité à l'automne 2013 de l'abattoir de SARREGUEMINES par la société SIFRA MEAT.**

Par ailleurs, les autorités sanitaires du Japon ont réalisé en janvier 2013 un **audit des abattoirs CHARAL à Metz ainsi que des services officiels d'inspection vétérinaire de la DDPP 57**. Le bon déroulement de cet audit a contribué à la **levée de l'embargo effectif depuis plus 10 ans sur les produits carnés produits en France** en raison de l'épisode d'Encéphalite Spongiforme Bovine.

Dans le cadre de la célébration de l'Aïd el Kebir, s'est rajoutée aux quatre abattoirs temporaires "historiques" du bassin houiller, une nouvelle structure temporaire en secteur urbain sur la commune de WOIPPY. Les journées du sacrifice des 15, 16 et 17 octobre 2013 ont mobilisé plus de 20 inspecteurs afin d'assurer la sécurité sanitaire et le respect des règles de protection animale. Au total, en comptant les ovins abattus à l'abattoir de Sarrebourg et les bovins abattus à Metz, 4 048 agneaux et 467 bovins ont été sacrifiés à cette occasion.

Enfin, la DDPP de Moselle a renforcé la multi-compétence de ses agents afin de mieux répondre aux attentes des citoyens et des professionnels par :

- une antenne d'inspection itinérante en hygiène alimentaire à Sarrebourg,
- un service de certification à l'exportation des denrées animales ou d'origine animale aux abattoirs de Metz et de Sarrebourg,
- un service de certification vétérinaire à l'export pour les animaux vivants à Sarreguemines.



# LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET À L'EMPLOI : UNE PRIORITÉ NATIONALE



Signature convention annuelle Pôle Emploi - 25.04.13

LES ORIENTATIONS FIXÉES PAR LE GOUVERNEMENT SOUS L'IMPULSION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, S'ARTICULENT AUTOUR DE DEUX AXES MAJEURS: LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES, DANS UN CONTEXTE DE MUTATIONS ÉCONOMIQUES, ET LA BATAILLE POUR L'EMPLOI, VISANT À FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET L'ACCÈS OU LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PUBLICS QUI EN SONT LE PLUS ÉLOIGNÉS.

## L'ANTICIPATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES

La prise en compte de l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques, ainsi que de la prévention des difficultés économiques des entreprises, reste plus que jamais, dans un contexte économique fragile, une priorité de l'action des services de l'Etat.

Leur action s'est articulée en 2013 autour des grands axes ci-après :

- La mobilisation du **dispositif FNE formation**, avec la mise en œuvre de 4 conventions pour un montant de **420 186 €** ;
- la poursuite des travaux initiés en 2012 en matière de **Gestion Prévisionnelle des Effectifs et des Compétences (GPEC)** – Territoriale sur le Bassin Houiller Lorrain, en étroite liaison avec les sous-préfets concernés, avec l'élaboration d'un schéma de plans d'actions dont l'objectif est de proposer l'enclenchement d'une dynamique partenariale d'anticipation des mutations économiques visant à accompagner les évolutions de l'emploi et des compétences en entreprise.

L'agence pour l'expansion de la Moselle Est (AGEME) a été conventionnée et subventionnée à cet effet, avec le recrutement d'une chargée de mission en septembre 2013.

La **mise en place d'une plate-forme d'accompagnement des mutations économiques a été décidée en 2013 sur la Moselle-Est**, territoire sélectionné avec 12 autres territoires au plan national, par le Gouvernement.

Sur un territoire confronté à d'importantes restructurations et mutations en cours et à venir (chimie, offre de soins hospitalière,...), cette plate-forme vise à contribuer à une dynamique industrielle porteuse d'activités, d'emplois et doit permettre d'identifier et de caractériser les facteurs d'évolution pour les années à venir et de préciser leurs effets sur les emplois et les compétences.

Tout en prenant appui sur les orientations de l'objectif 1 du Pacte Lorraine, - Vallée Européenne des matériaux et de l'énergie -, sa mise en œuvre doit reposer sur une mobilisation des principaux acteurs concernés et favoriser la coordination des actions des entreprises, des services de l'Etat, du Conseil Régional, des collectivités locales, et des partenaires sociaux (branches, organisations professionnelles et syndicales), autour des principales orientations suivantes :

-accompagnement de l'emploi transfrontalier, avec pour objectif de fluidifier le marché du travail franco-allemand et de lever les freins à la mobilité transfrontalière. A cet effet, a été créée en octobre 2013 une agence de liaison transfrontalière visant à favoriser la mobilité transfrontalière (meilleure connaissance pour Pôle Emploi des offres d'emploi, préparation des demandeurs d'emploi avec formation linguistique) ;

-approche par filière (chimie, plasturgie, besoins en matière de santé, notamment), à développer tant dans sa dimension économique que dans sa dimension ressources humaines.

## LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Le recours par les entreprises au dispositif du **chômage partiel**, destiné à prévenir les licenciements pour motif économique, est en progression sensible sur l'année 2013 : **369** demandes présentées et **422** demandes acceptées (intégrant un report de dossiers de 2012) concernant potentiellement **39 560 salariés**, soit une augmentation de près de **16%** des demandes déposées par rapport à 2012.

L'importante simplification de l'activité partielle décidée par le gouvernement courant 2013 explique pour partie la progression du recours à celle-ci par les petites et moyennes entreprises qui, jusqu'alors n'avaient pas toujours recours à ce dispositif.

Dans le même temps, le nombre de **licenciements pour motif économique** progresse également avec **2 885** licenciements notifiés à l'administration en 2013, contre **2 716** en 2012, soit une hausse de **6,2%**.

En Moselle, près de **1 500** salariés licenciés pour motif économique ont adhéré au **Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)** en 2013, dont **46%** de femmes, la majorité des adhérents étant d'un niveau de formation V (CAP, BEP). **249** actions de formation d'adaptation (entre 1 mois et 6 mois) ou qualifiantes (supérieure à 6 mois) ont été mises en œuvre pour accompagner leur reclassement professionnel.

En outre, **150** personnes en fin de CDD ou contrat d'intérim ont pu bénéficier de l'expérimentation conduite sur le bassin d'emploi de Metz (et Briey) dès 2012, et poursuivie en 2013, visant au bénéfice dérogatoire du CSP, avec une mobilisation massive de la formation destinée à leur permettre de trouver un CDI, un CDD ou une mission d'intérim d'une durée supérieure à celle dont ils sortaient. A noter que 12 d'entre eux ont opté pour la création d'entreprise.

Le nombre de **ruptures conventionnelles** a, quant à lui, continué de progresser avec **4 342 demandes** homologuées contre 4 033 en 2012, soit une augmentation de **7,6%**.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS DES ENTREPRISES

**7 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE)** ont été notifiés aux services de l'Etat en 2013 (**16** en 2012 et pour mémoire **42** en 2009, au plus fort de la crise).

A noter que l'année 2013 est marquée par la mise en oeuvre de la loi du 14 juin 2013 de sécurisation de l'emploi, issue de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013, qui confère aux DIRECCTE une compétence décisionnelle d'homologation/ validation des PSE, visant notamment au respect des procédures d'information / consultation des représentants du personnel en entreprise et à la qualité du contenu des PSE (reclassement interne et externe des salariés, créations d'activités,...).

Au deuxième semestre 2013, l'Unité Territoriale Moselle de la DIRECCTE a instruit favorablement 2 PSE sous l'emprise de ces dispositions nouvelles, qui privilégient le dialogue social au sein des entreprises et la négociation du contenu des PSE.

Par ailleurs, **9 conventions d'allocations temporaires dégressives** ont été signées en 2013 au bénéfice de 225 salariés potentiels. Ces conventions favorisent la reprise d'une activité salariée des personnes licenciées pour motif économique, en assurant la prise en charge par l'Etat du différentiel négatif entre la nouvelle rémunération et la précédente dans la limite de 300 € par mois sur 24 mois.

Enfin, **8 conventions de revitalisation** sont arrivées à terme en 2013, contribuant à la création de **1 106 emplois** sur un objectif de création de **1 045 emplois**. **10 conventions** sont en cours de réalisation avec un **objectif de création de 1 610 emplois**. 3 conventions ont été signées en 2013, avec un objectif de **628 créations d'emplois**.

## LA SITUATION DE L'EMPLOI

Dans un contexte économique encore fragile, l'exercice écoulé a été marqué par une progression du nombre de demandeurs d'emploi, et ce en dépit d'une relative stabilité fin 2013, début 2014. **Le taux de chômage** a progressé de 0,2 point sur 12 mois, pour s'élever à **10,4 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013** (10,3 % pour la Lorraine et 9,7 % au niveau national). Il s'élève à **10,4 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2014** (de même qu'en Lorraine, le taux national n'ayant pas évolué).

### Taux de chômage par zone d'emploi :

Zone d'emploi	4 <sup>ème</sup> trimestre 2013	1 <sup>er</sup> trimestre 2014
Metz	10,2%	10,2%
Thionville	10,1%	10,1%
Forbach	13,5%	13,5%
Sarreguemines	10,3%	10,1%
Sarrebourg	7,9%	7,9%

Cette hausse annuelle touche plus particulièrement les demandeurs d'emploi :

- de 50 ans et plus (**13 832**) avec une augmentation annuelle de **14,2%**,
- de longue durée dont le nombre est en augmentation annuelle de **17,8%**,
- bénéficiaires du RSA-Payable, avec une augmentation annuelle de **11,1%**.

**En revanche**, le nombre de **demandeurs d'emploi jeunes (9 493)** connaît une baisse de **- 4,3% sur un an** (- **5,5%** régional et **- 3,8%** au national).

Ce sont là des publics prioritaires de la politique active de lutte contre le chômage conduite par l'Etat en liaison avec les partenaires du service public de l'emploi, notamment les collectivités locales dont le Conseil Régional et le Conseil Général, et les entreprises et les branches professionnelles.

Entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2013, **l'emploi salarié du secteur privé** en Moselle, passe de **211 879** à **209 696**, soit une **baisse de 1%** et une perte de **2 210 emplois**. (- **1,6%** en Lorraine avec une perte de **7 241** emplois). A noter cependant, que l'emploi salarié en Moselle est resté relativement stable au cours du dernier trimestre 2013.

La répartition par grand secteur d'activité est la suivante au **4<sup>ème</sup> trimestre 2013** :

Industrie	Construction	Tertiaire
56 043 (26,7%)	19 992 (9,5%)	133 661 (63,7%)
- 2,4% ( - 1 361 emplois)	- 2,8% ( - 570 emplois)	- 0,2% ( - 279 emplois)

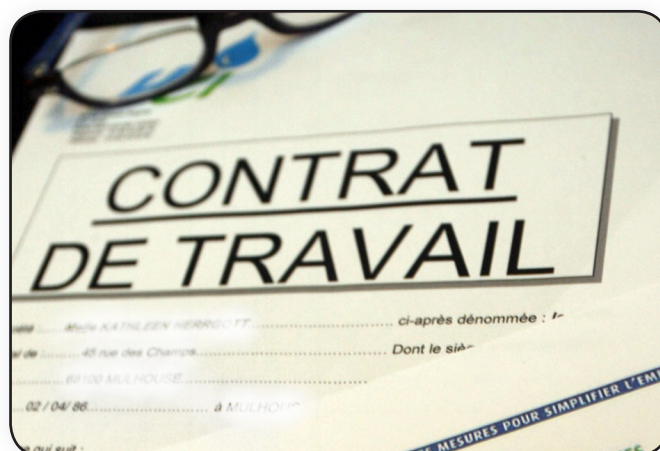
De même, le **nombre d'offres d'emploi** collectées par Pôle emploi, qui s'élève à **3 541** en avril 2014 est en baisse de **1,8%** sur un an (- **8,2%** au niveau régional et **+ 2,6%** au national). Mais les offres d'emploi durables qui représentent **52,8%** du total de ces offres sont quant à elles en augmentation de **14,9%** entre avril 2013 et avril 2014 (**+ 2,1%** au régional et **+ 9,9%** au national).

**L'emploi intérimaire** connaît, quant à lui, un léger rebond en avril 2014, après une année 2013 marquée par un recul sensible. Ainsi, le nombre de contrats en cours à fin avril 2014 (**9 287**) est en progression par rapport à avril 2013 (**9 064**).

## L'EMPLOI DES JEUNES...

**Les 7 Missions Locales de Moselle** ont suivi **16 553 (7 848 hommes / 8 705 femmes) jeunes** sur l'année 2013.

**Le dispositif CIVIS** a été mobilisé pour ces jeunes en 2013 à hauteur de **2 466** places (objectif réalisé à **104%**). **15,3%** des jeunes étaient issus des ZUS. Le nombre des sorties du dispositif CIVIS sur 2013 s'élève à **2 939** avec un taux de "sorties positives" de **36,3%**.



Exemple de contrat de travail - © AFPA

Les moyens financiers de l'Etat alloués à l'offre de service de ces 7 structures s'élèvent à **2 667 812 €**.

L'année 2013 aura également été marquée par la fusion des deux missions locales de Metz et de Metz-Campagne pour donner naissance au 1er janvier 2014 à la Mission Locale du pays messin qui couvre également le territoire de l'ex Mission Locale des Vallées de la Moselle et de l'Orne.

Le dispositif des **emplois d'avenir** est fortement orienté sur les jeunes les moins qualifiés [**90%** des jeunes de niveau IV (BAC et moins),] sur les engagements formation tout en prenant en compte les jeunes résidant en ZUS (près de 19% au total). Du 1er novembre 2012 au 31 décembre 2013, **897 emplois d'avenir** ont été signés (**770** dans le secteur non-marchand et **127** dans le secteur marchand). Le financement Etat s'établit à ce titre à **19,4 millions d'euros** en AE et **3,9 millions d'euros** en CP.

Par ailleurs, du 1<sup>er</sup> janvier au 10 juin 2014, **446** nouveaux emplois d'avenir ont été signés. Au total, ce sont, à la date du 10 juin 2014, **1 343** emplois d'avenir qui ont été signés en Moselle.

**Le développement de l'alternance** est resté une priorité du Service Public de l'Emploi en 2013 et le plan d'actions alternance, initié en 2012, a été poursuivi en 2013 en liaison avec les partenaires socio-économiques, avec pour objectif de coordonner les initiatives Moselle autour de l'alternance, de favoriser la convergence des offres d'emploi vers Pôle Emploi et de communiquer, via les sites dédiés, l'agenda de l'alternance.

**4 525 contrats d'apprentissage** ont été enregistrés en Moselle au cours de la campagne 2012/2013, soit un niveau stable par rapport à la campagne 2011/2012 (**4 519** contrats) et ce malgré un contexte économique difficile.

**2 260 contrats de professionnalisation** ont été enregistrés en 2013, niveau équivalent à celui de l'année 2012 (**2 259** contrats).

Par ailleurs, la loi du 1<sup>er</sup> Mars 2013 a instauré le **contrat de génération**, transposant ainsi les dispositions de l'accord national interprofessionnel du 19 octobre 2012. Ce dispositif qui s'inscrit dans la volonté du Président de la République d'accompagner et de renforcer la compétitivité des entreprises, a vocation à conforter les ressources humaines dans les entreprises et à donner de nouvelles opportunités d'emploi aux jeunes, en répondant à trois enjeux majeurs :

- faciliter l'accès des jeunes à un emploi durable,
- favoriser l'embauche ou le maintien en emploi des salariés âgés,
- assurer la transmission des savoirs et compétences au sein des entreprises.

Le dispositif est assorti d'aides de l'Etat (aide de 4 000 € par an sur 3 ans sous réserve d'embauche de jeunes de moins de 25 ans en CDI et de maintien /ou embauche de seniors) pour les entreprises de moins de 50 salariés et les entreprises de 50 à moins de 300 salariés couverts par un accord d'entreprise ou de branche (condition désormais assouplie). Les entreprises de 300 salariés et plus, qui ne peuvent bénéficier d'aides, sont assujetties à l'obligation de négocier un accord «contrat de génération» et à défaut d'établir un plan d'actions.

Dans le cadre du déploiement en 2013 du contrat de génération, les services se sont attachés à faire connaître et promouvoir le dispositif auprès des entreprises et de leurs relais (consulaires, organisations professionnelles).

**137 accords et plans d'actions** ont été déposés en 2013 par les entreprises mosellanes (dont 125 par des entreprises de 300 salariés et plus). Sur la période de mars 2013 à fin mai 2014, 334 demandes d'aides ont été déposées par les entreprises mosellanes, très majoritairement par des entreprises de moins de 50 salariés.

La promotion du dispositif se poursuit sur 2014, tout en intégrant les récentes souplesses apportées au dispositif.

## ...ET DES PUBLICS FRAGILES

En termes de **contrats aidés** :

→ **6 764 CUI-CAE** ont été prescrits dans le secteur non marchand en 2013, dont **1 173** cofinancés par le Conseil Général de la Moselle, soit **43,5 millions d'euros** en AE et **19,1 millions d'euros** en CP ;

→ **852 CUI-CIE** ont été réalisés dans le secteur marchand, dont **70** cofinancés par le Conseil Général de la Moselle, soit **2,64 millions d'euros** en AE et **1,28 million d'euros** en CP.



- © Site gouvernemental sur l'emploi

Ces dispositifs ont fortement bénéficié aux publics prioritaires (près de 85% du public bénéficiaire sont des chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, travailleurs handicapés ou âgés de plus de 50 ans).

Conformément aux instructions nationales, la durée moyenne des CAE est en augmentation sensible en 2013 (autour de 11 mois).

**L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)** permet également d'assurer l'accès ou le retour à l'emploi de publics en grande difficulté.

En 2013, en Moselle, l'Etat a financé les structures de l'IAE à hauteur de **2,6 M€**, ainsi répartis :

<b>Structures</b>	<b>Financements</b>
78 ateliers et chantiers d'insertion	513 955€ pour l'accompagnement de 1591 contrats aidés dont 760 cofinancés par le Conseil Général
10 associations intermédiaires (AI)	290 000€ pour l'accompagnement de plus de 3 500 personnes éloignées de l'emploi
11 entreprises d'insertion (EI)	1 240 000€ (et près de 600 000€ de FSE) pour l'emploi de 150 personnes
4 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)	433 500€ pour le financement de 7 postes d'encadrement
17 structures	119 123€ au titre du fonds départemental d'insertion

L'année 2014 est marquée par la mise en œuvre de la réforme des modalités de financement et de conventionnement des structures de l'IAE, avec la généralisation de l'aide au poste (aide globale) et l'instauration d'une modulation de l'aide pouvant aller de 0 à 10% sur la base de plusieurs critères tels que le public accueilli ou les résultats d'insertion. Cette réforme est d'ores et déjà mise en œuvre pour les EI et ETTI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elle s'appliquera au 1<sup>er</sup> juillet pour les AI et chantiers d'insertion, avec la mise en place de contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) et la fin des CAE dans les chantiers d'insertion.



Vue de l'autoroute A 31.

L'ÉTAT, TOUT EN VEILLANT À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES, ACCOMPAGNE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

## LES TRANSPORTS EN COMMUN

La multimodalité (présence de plusieurs modes de transports différents entre 2 lieux) est un axe majeur et structurant du grand projet n°6 du CPER 2007-2013 «Conforter la position stratégique de la Lorraine par des investissements capacitaires et par le développement de l'intermodalité dans les transports».

**L'engagement de l'État en Lorraine a atteint 90% à fin 2013, dont 3,07 M€ pour la seule année 2013** par la signature de 8 conventions parmi lesquelles :

- 3 concernent la mise en place d'un titre de transport unique pour les voyageurs de 3 réseaux de transports urbains : CA2M, SMITU (Thionville) et CA de Forbach ;
- 1 se rapporte à l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux à Forbach.



Le METTIS - Metz ©Metz Métropole

Après des mois de travaux, **le METTIS a été inauguré le 3 octobre 2013**. L'exécution financière de la convention a été suivie par les services de l'Etat, le projet ayant obtenu des financements au titre de l'appel à projet «Transports Urbains» du Ministère de l'Ecologie et du Contrat de redynamisation des sites de défense (CRSD) de Metz et son agglomération.

Le plan d'action et les objectifs du Plan de déplacements urbains du Syndicat mixte des transports urbains de Thionville Fensch ont pu être affinés grâce aux résultats de l'enquête "ménages déplacements ville moyenne" financée pour partie par l'Etat.

Par ailleurs, des réflexions ont été menées sur le bassin houiller, pour permettre l'émergence d'une communauté de travail qui permettrait une meilleure articulation entre les différents gestionnaires de réseau de transport en commun.

## L'ÉTAT ACCOMPAGNE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En ce qui concerne les **infrastructures routières**, les crédits mobilisés en 2013 ont permis de poursuivre :

- les travaux de mise à 2 x 2 voies entre Sarreguemines et l'A4 sur la RN 61. Les travaux de terrassement et la construction des écrans phoniques sont terminés ;
- les travaux de minéralisation du terre-plein central et de renforcement des chaussées sur l'A31 entre Metz-Nord et Richemont, à présent achevés après 5 années de travaux. Sur l'A31 également, des travaux de réfection, sur une section accidentogène, ont été réalisés au niveau de Guénange dans le sens sud-nord ;
- les études et les acquisitions foncières sur la VR 52, section A4-Vitry. En 2013, le projet de la trémie couverte de Marange Silvange a reçu un avis favorable de la Commission Nationale d'Évaluation de la Sécurité des Ouvrages Routiers (CNESOR). Les conventions de déplacement de réseaux ont été passées avec les gestionnaires courant 2013 ;
- les études relatives au projet A31Bis retenu par la Commission Mobilité 21 ;
- l'étude du doublement de la RN4 entre Gogney et Heming, et les travaux de doublement de la RN61 entre Sarreguemines et l'A4.

Au titre du **Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013**, qui organise un partenariat renforcé entre l'Etat, le Conseil Régional et les Conseils Généraux de Lorraine, **10 nouveaux dossiers** ont été engagés financièrement, pour un montant de **2 436 390 €**.

Dans ce cadre, l'Etat poursuit son effort de **renovation des voiries et réseaux** dans les anciennes cités minières et sidérurgiques, avec le financement de 4 projets (Hayange, Behren-les-Forbach, Sainte Marie aux Chênes, Hombourg), représentant la somme de **1 947 616 €**.



Il convient de noter également la continuité du soutien au développement de la **métropole transfrontalière Saarbrück - Moselle Est**, tant économique et touristique qu'en terme d'image et d'appropriation par ses habitants. C'est ainsi que 3 projets ont été retenus à ce titre, pour un montant global de **97 774 €** :

- l'ingénierie d'aide à la décision pour le projet métropolitain,
- l'étude positionnement sur l'axe Energie,
- le guide loisirs internet.

Enfin, au titre du **Volet territorial**, destiné à permettre la prise en compte des projets de territoire répondant aux diversités et spécificités des espaces lorrains, 3 dossiers portés par les collectivités territoriales pour un montant global de **391 000 €** ont été programmés :

- la création d'une maison de l'enfant (multi accueil) à Bitche ;
- l'équipement d'un relais services à la personne au Val de Guéblange ;
- la réhabilitation du presbytère Schaeferhof (partie micro crèche) à Dabo.

La Moselle est également éligible aux crédits de la **Convention Interrégionale du Massif des Vosges**, grâce auxquels ont été financés 8 dossiers en 2013, pour un montant de **357 499 €**, dont :

- l'amélioration et l'extension d'une nouvelle offre d'accueil au centre "Les Jonquilles" par la Ligue de l'enseignement Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle - 105 599 € ;
- les Noël des Etoiles Terrestres - Moselle Arts Vivants - 70 000 € ;
- l'aménagement d'un parcours de visite extérieur au Simserhof par la Communauté de communes du Pays de Bitche - 62 500 €.



Le **FEDER** a, quant à lui, permis le soutien de 22 dossiers mosellans, représentant un montant de subvention communautaire de **1 594 233,13 €**.

L'Etat participe aussi au développement territorial des collectivités, en particulier des communes, grâce la **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux**, la Moselle ayant bénéficié d'une enveloppe de **9 143 389 €** en 2013.

**Center-Parc** continue de s'agrandir avec un permis de construire pour 20 maisons dans les arbres, délivré durant le 1<sup>er</sup> semestre 2014.

En ce qui concerne les **SCOT** :

- celui de l'Agglomération Messine a été accompagné dans l'élaboration de ses documents jusqu'à son arrêt mi-décembre ;

- le SCOT de Sarreguemines a fait l'objet d'un avis de l'Etat sur document arrêté avec certaines réserves, finalement levées pour celles bloquantes, après quelques réunions d'échanges ;

- pour celui du Val de Rosselle, une méthode de travail pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme a été présentée au préfet et validée. Un avis a été produit sur le projet de DAC (document d'aménagement commercial) ;

- le SCOT de l'Agglomération Thionvilloise a fait l'objet d'un avis sur document arrêté ;

- enfin, l'arrêté de périmètre du SCOT de Sarrebourg a été préparé et le Conseil Général consulté.



Center Parcs- ©Moselle Tourisme

De plus, les consultations pour les PAC (porter à connaissance) du SCOT du Val de Rosselle, en révision, et du SCOT de Sarrebourg, en élaboration, ont été lancées.

Enfin, dans la continuité du travail prospectif mené en 2012 sur la couverture de la Moselle par des SCOT, l'Etat a été associé à l'étude "zone blanche" menée par le Conseil Général.

En matière d'**aménagement commercial**, la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a examiné 22 dossiers en 2013, pour 55 788,55 m<sup>2</sup> de surfaces de vente nouvellement créés (pour mémoire, en 2012 : 24 dossiers pour 85 000 m<sup>2</sup>).

Parmi les dossiers importants de l'année 2013, ont été autorisées :

- l'extension de 18 102 m<sup>2</sup> d'un ensemble commercial à Longeville-Lès-Saint-Avold,
- la création d'un ensemble commercial de 8 530 m<sup>2</sup> à Marly,
- l'extension de 7 984 m<sup>2</sup> d'un ensemble commercial à Hauconcourt.

Seuls 3 projets ont fait l'objet d'un recours en Commission Nationale d'Aménagement Commercial.

Un observatoire relatif aux aménagements commerciaux est en cours d'élaboration, en partenariat avec la chambre départementale de commerce et d'industrie.

## LES RESTRUCTURATIONS MILITAIRES

Depuis les annonces faites en 2008, l'Etat accompagne les collectivités touchées par les restructurations militaires, grâce aux contrats de redynamisation des sites de défense (CRSD) de Metz et son agglomération et de Dieuze, et au Plan local de redynamisation (PLR) de la Moselle, pour lesquels 49 M€ de crédits spécifiques ont été accordés.

Ces crédits participent au financement d'actions structurantes pour les territoires concernés : création de deux bâtiments-relais à Bitche (0,5 M€), la réhabilitation des Salines Royales à Dieuze (4,7 M€), la construction puis l'équipement scientifique de l'Institut Lafayette (5,7 M€) pour l'agglomération messine ou la salle de musiques actuelles (BAM) à Metz (0,5 M€). **En 2013, 1 847 000 € ont été versés au titre des acomptes sur subvention.**

Le soutien de l'Etat se traduit également par l'accompagnement de la reconversion des emprises militaires libérées, notamment la BA 128 de Metz Frescaty, et l'aide aux entreprises qui souhaitent s'implanter sur les territoires qui ont connu des restructurations militaires. Ainsi, **en 2013, 201 100 € d'aides directes aux entreprises ont été accordées sur les secteurs de Metz et Dieuze.**

L'année 2014 sera, quant à elle, marquée par la prolongation du PLR de la Moselle, pour une durée de 2 ans, et par la demande de prolongation du CRSD de Dieuze et par la future cession à l'euro symbolique, aux communes d'Augny, Marly et Moulins-lès-Metz, de la BA 128. D'autres opérations de cessions des emprises militaires libérées sont engagées et devraient aboutir au cours de l'année 2014, telles que la caserne Lizé à Montigny Les Metz, le cercle des officiers, le cercle mixte et la colonie des officiers de Dieuze.

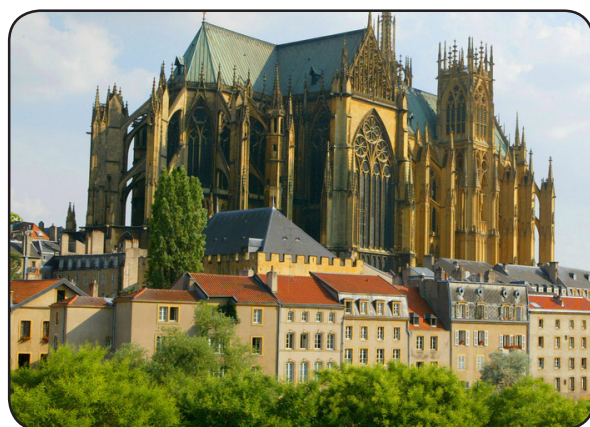
## LA PROTECTION DU PATRIMOINE...

Des opérations de restauration significatives ont été menées ou poursuivies en 2013 en faveur des **monuments emblématiques de Moselle**, tels que l'aqueduc gallo-romain d'Ars-sur-Moselle et la cathédrale Saint-Etienne de Metz, ou encore la Citadelle de Bitche, dans le cadre des interventions en faveur du patrimoine militaire, inscrites au contrat de projet Etat-Région.

L'usine et les immeubles de Bataville, ensemble industriel et urbain original, construit à partir de 1931 pour Tomas Bata, se sont vus attribuer le label "vingtième siècle".

La 30<sup>ème</sup> édition des journées européennes du patrimoine, qui célébrait les cent ans de la protection au titre des monuments historiques, a été marquée par la participation importante des sites mosellans (près de 170).

Dans le secteur de l'**archéologie préventive**, plusieurs opérations de fouille ont été menées en 2013. Sur le territoire de la commune de METZ notamment, la seconde et dernière tranche de la fouille menée sur la ZAC du Sansonnet a livré plus d'une trentaine de sépultures à incinération du bronze final et une opération sur le site de l'ancienne manufacture des Tabacs a apporté des éléments sur l'évolution du système défensif de la ville.



Cathédrale Saint-Etienne - ©Moselle Tourisme



Salon de la préfecture - Journées du patrimoine -septembre 2013

Un projet important a connu des avancées : la **création d'un Centre de conservation et d'étude (CCEL) de Lorraine**, appelé à se substituer au dépôt archéologique régional. Accolé à la Maison de l'Archéologie et du Patrimoine, cet espace constituera, avec le service archéologique de Metz-métropole et le musée de la Cour d'Or un véritable pôle d'excellence scientifique et technique, le PRIAM (Pôle de Recherches Interdisciplinaires Archéologiques de Moselle), qui réunira sur un même site l'ensemble de la chaîne opératoire de l'archéologie, de la fouille au musée, autour de la notion centrale des archives du sol.



La dynamique observée dans le secteur des arts plastiques s'est vue confortée par l'inscription dans le PACTE Lorraine de plusieurs projets mosellans comme l'exposition "Phares" au Centre Pompidou-Metz, le développement du site de Meisenthal et la commande publique rendant hommage à Jean Moulin.



Cérémonie «Hommage à Jean Moulin» juillet 2014

Dans le domaine du livre et de la lecture, marqué par l'inauguration de la médiathèque "les Halles" de Faulquemont, le soutien de l'Etat a favorisé la mise en œuvre de nombreux projets, tels l'achèvement de la réinformatisation de la médiathèque de Metz, l'informatisation de la médiathèque de Sarreguemines ou encore l'avancement du programme "Troisième lieu" à Thionville, grâce au versement d'une dernière tranche de subvention (gros œuvre -second mobilier).

Par ailleurs, le suivi du **secteur sauvegardé** de la Ville de Metz mobilise régulièrement les services de l'Etat, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur étant une production conjointe entre la commune et le Préfet.

La Lorraine a également accueilli du 18 au 20 septembre 2013, à l'abbaye des Prémontrés, le séminaire national qui réunit annuellement tous les inspecteurs des sites.

En termes de **classement de site**, le parc du château de la Grange à Manom a fait l'objet d'une extension de classement le 22 août 2013. Certaines parties de la propriété comme l'étang et son mausolée, le coteau de vergers et la maison d'Alger sont aujourd'hui protégés.

## ...DU FONCIER AGRICOLE...

Le nombre d'avis défavorables émis par la CDCEA (Commission départementale de consommation des espaces agricoles) est en augmentation par rapport à l'année précédente, signe que les membres se sont construits des repères quant aux surfaces et densités qui leur paraissent acceptables.

En matière de consommation des espaces agricoles, la CDCEA s'est également prononcée sur les SCOT de Sarreguemines et de Thionville et a été consultée sur le SCOT de Metz en cours d'élaboration.

En 2013 :

- a été finalisée la Charte du foncier agricole en Moselle, signée officiellement le 28 septembre 2013 ;
- a été pérennisé l'observatoire de la consommation de foncier agricole et naturel, qui alimente régulièrement les bureaux d'étude en charge de PLU, ou de projets urbains à faire passer en CDCEA.

## ...ET DE LA NATURE

En 2013, a été poursuivie la mise en oeuvre de la réforme de l'**agrément au titre de la protection de l'environnement** et de l'instauration des modalités de désignation des associations de protection de la nature, organismes et fondations reconnues d'utilité publique dans les instances visées au décret 2011-832 : 7 demandes d'agrément et 5 demandes d'habilitation ont été délivrées.

En ce qui concerne le **dispositif mosellan d'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN 2000)**, les deux listes locales d'évaluation des incidences Natura 2000 ont fait l'objet d'une publication dans deux journaux locaux en juillet 2013, ainsi que sur le portail Internet des services de l'Etat en Moselle. Le dispositif mosellan a également fait l'objet de présentations auprès du réseau ADS (application du droit des sols) Etat et Collectivités Locales, des comités de pilotage Natura 2000, lors du séminaire régional des animateurs Natura 2000 et de réunions inter-services.

Ce plan de communication sera complété en 2014 avec la publication d'une plaquette de présentation à destination des élus et porteurs de projets. Un "réfèrent EIN 2000" (projets ou signalements) a également été nommé, pour une meilleure visibilité externe, notamment vis-à-vis des animateurs de sites Natura 2000.

Le secrétariat de l'**autorité environnementale (AE)** a été mis en place au printemps 2013 : la DDT est désormais garante des délais de remise des avis de l'AE pour les plans et programmes (planification au sens large).

En matière de **trame verte et bleue**, les travaux d'élaboration et de concertation autour du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ont débuté courant 2013.

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance portant harmonisation des polices de l'environnement, impliquant l'exercice de nouvelles missions, 4 agents ont débuté, en 2013, leur parcours de commissionnement sur la spécialité "**police de la nature**".

Par ailleurs, 12 demandes d'autorisation de **défrichement** ont été traitées, en tenant compte des réformes du code forestier, de l'étude d'impact et de l'enquête publique. Le nombre des dossiers relatifs à l'application ou la distraction du régime forestier se maintient (16 dossiers en 2013).

Les stockages définitifs de déchets inertes étant soumis à autorisation préfectorale pour détenir le statut **d'Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)**, 2 nouvelles autorisations ont été délivrées en 2013. Le département de la Moselle compte à présent 11 ISDI en activité et 2 "pré-demandes" sont en cours d'instruction. En outre, l'ensemble des 47 sites de dépôts non autorisés signalés a été visité en 2013 : seuls 2 sont potentiellement régularisables en ISDI. Tous les autres dépôts de déchets non inertes ont fait l'objet d'un rappel à la réglementation auprès des maires, au titre de leurs compétences sécurité et salubrité publique, sur la base du droit local d'Alsace-Moselle : ils doivent être supprimés.

En avril 2013, a été menée la 3<sup>ème</sup> campagne de sensibilisation du grand public à la propreté des routes lors de la **semaine du développement durable**. Les usagers ont pu ainsi lire notamment sur les panneaux à messages variables : «non aux routes dépotoirs». Le bilan est en effet alarmant puisqu'une demi-tonne de déchets au kilomètre est ramassée par les agents chaque année.

## LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Au niveau national, l'année 2013 a été marquée par la suppression des Zones de Développement Eolien (ZDE) suite à la publication de la loi Brottes.

Au niveau local, le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (SR3ENR) est désormais approuvé.

Fin 2013, le total des éoliennes autorisées est de 131 en Moselle (soit 284,8 MW), dont 104 sont en service (soit 225,8MW).

Les ministres de l'écologie et de l'agriculture ont présenté en 2013 le Plan Energie Méthanisation Autonomie Azote (EMAA). L'objectif du gouvernement, au travers de ce plan, est de développer en France, à l'horizon 2020, 1 000 méthaniseurs à la ferme, contre 90 fin 2012. La déclinaison au niveau départemental de ce plan se traduit par la mise en place d'une mission Méthanisation dont l'objectif est d'encourager le développement de la méthanisation sur le territoire, plus particulièrement les projets collectifs «multi-partenariaux». Pour ce faire, un partenariat étroit avec la Chambre d'Agriculture a été initié, afin d'identifier les territoires à potentiel et de promouvoir la méthanisation.

## LA PRÉVENTION CONTRE LE BRUIT

Le **Comité de pilotage annuel du Bruit** s'est tenu le 19 juin 2013. Après un bref rappel des obligations fixées par la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 précisant les échéances pour établir les Cartes et les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), le point a été fait sur l'avancement des études visant à prévenir ou réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit, sur les voies routières et ferroviaires bruyantes, sur le territoire des communes et agglomérations de Metz et de Thionville (au sens de l'INSEE).

Pour la 1<sup>ère</sup> échéance, les services de l'Etat ont réalisé et publié l'ensemble des Cartes de Bruit et des PPBE sur les réseaux routiers, autoroutiers et ferroviaires.

Pour la 2<sup>ème</sup> échéance, les Cartes de Bruit Etat ont été approuvées en 2013 et serviront de base d'étude pour les prochains PPBE.

Le 15 janvier 2013, a été réalisé et publié le classement des lignes ferroviaires bruyantes dont le trafic journalier est supérieur à 50 trains par jour.

Celui des voies routières bruyantes ayant un trafic journalier supérieur à 5 000 véhicules par jour a été publié par arrêté préfectoral du 21 mars 2013.

Le classement des voies routières départementales bruyantes est en cours d'approbation.

Fin 2013, l'ensemble des communes, des communautés de communes et d'agglomération a réalisé et publié les Cartes de Bruit de la 1<sup>ère</sup> échéance. Les Plans de Prévention du Bruit de la 1<sup>ère</sup> échéance de la CA de Metz Métropole, de la CC de Maizières les Metz, du Sillon Mosellan, d'Auboué, de Homécourt et de Joeuf ont aussi été publiés.

En matière de **bruit aéroportuaire** :

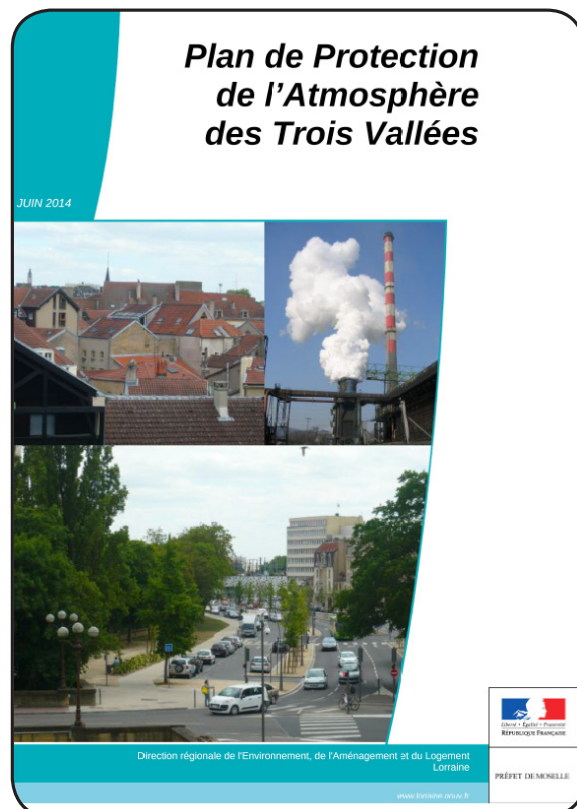
- Devant la baisse du trafic aérien, la Communauté des communes de l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine a déposé une demande de révision du Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine, pour restreindre les zones de bruit afin de permettre plus d'urbanisation. La demande s'est vue notifier une fin de non recevoir. Les limites des zones de bruit sont restées inchangées, le trafic pouvant à tout moment repartir à la hausse (dans les limites maximales fixées par le PEB). De plus, une réduction des zones de bruit obérerait définitivement toute modification à la hausse du trafic aérien et donc l'avenir de l'aéroport ;

- les services de l'Etat ont été sollicités par le Ministère de la Défense afin de proposer les limites des zones de bruit de l'avant-projet de PEB relatif à l'aéroport de Phalsbourg-Bourscheid.

## LA QUALITÉ DE L'AIR...

La révision du **Plan de protection de l'atmosphère des Trois Vallées** (Orne, Fensch, Moselle) a été menée sur 67 communes.

Par ailleurs, une **campagne de mesures de benzène** en air intérieur dans les établissements sensibles (4 écoles maternelles et 1 hôpital) à proximité de la cokerie de Sérémange-Erzange, exploitée par ArcelorMittal Atlantique et Lorraine, a été réalisée de juin 2013 à mars 2014, en quatre fois une semaine. Elle a mis en évidence des dépassements des valeurs réglementaires de référence dans deux établissements à Florange (Ecoles Bouton d'Or et du Centre) et l'influence de la cokerie sur les concentrations observées, d'où la nécessité de réduire au plus vite les émissions de benzène à la source. A ce stade, les actions déjà engagées et en cours auprès de l'industriel (travaux supplémentaires de réduction des émissions) paraissent suffisantes en termes de gestion du risque sanitaire. Toutefois, les observations faites sur les campagnes de mesures en air extérieur comme intérieur à compter de novembre 2013 ne montrent pas l'amélioration attendue.



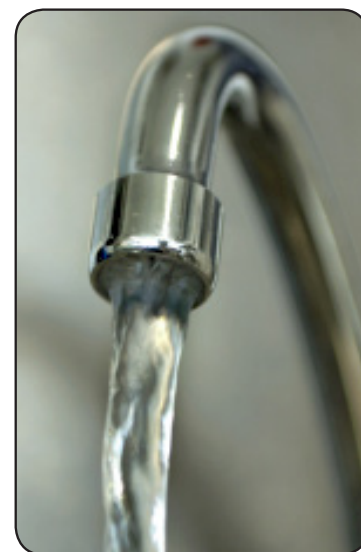
Plan de Protection de l'Atmosphère- © Ministère de l'écologie

## ...ET CELLE DE L'EAU

En matière de **contrôle sanitaire de la qualité de l'eau**, plus de **4 100 prélèvements** sur l'ensemble des réseaux publics d'eau ont été réalisés en 2013. Avec 97,7% de conformité bactériologique et 98% de conformité physico-chimique, l'eau distribuée en Moselle est globalement de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Au cours de l'année 2013, on notera cependant la mise en place de **8 restrictions d'usage de l'eau** (information de la population impactée de ne pas consommer l'eau du réseau AEP et distribution d'eau embouteillée si possible) suite à la mise en évidence de contaminations bactériologiques très importantes de l'eau sur les communes ou syndicat suivants :

- SIE Volmunster
- Brouderdorff
- Sarreguemines
- Gerbecourt
- Juvelize
- Lixing les Rouhling.
- Vasperviller



© Google images

En 2014, les inspections seront ciblées sur les réseaux AEP présentant des problèmes de qualité bactériologique récurrents, dont ceux qui ont fait l'objet d'une restriction d'usage en 2013.

En 2013, 3 arrêtés de DUP ont recueilli l'avis favorable du CODERST.

La **MISEN** (Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature) a organisé la mise en oeuvre du Plan d'actions opérationnel territorialisé (PAOT) dans le domaine de l'eau, approuvé par le comité stratégique de la MISEN du 12 mars 2013. Le PAOT a été décliné à l'échelle des bassins élémentaires dans quatre domaines d'action (hydromorphologie, industrie, agriculture et assainissement).

Des réunions de présentation du PAOT et du 10<sup>ème</sup> programme de l'Agence ont été organisées par arrondissement, conjointement avec l'Agence de l'eau, sous l'égide des sous-préfets.

Les membres de la MISEN se sont réunis en six comités permanents, en vue de coordonner les positions des services déconcentrés sur les principaux dossiers impactant la politique de l'eau et de la nature. Deux comités spécifiques supplémentaires ont porté sur des thématiques liées aux travaux de la LGV Est Européenne.

La **MIPE** (Mission de coordination inter-services des polices de l'environnement) a élaboré en 2013 un plan de contrôle inter-services sur l'eau et la nature et a assuré le lien avec les parquets. Une convention quadripartite entre les parquets, l'ONEMA, l'ONCFS et la DDT est en cours de rédaction.

La MIPE s'est réunie quatre fois durant l'année 2013 et a réuni l'ensemble des services en charge de la police de l'environnement et les parquets.

Les travaux de terrassement de la **Ligne Grande Vitesse Est Européenne** ont été achevés en automne 2013. Les travaux ont régulièrement été contrôlés par l'ONEMA, l'ONCFS et la DDT suivant le plan de contrôle inter-services validé en MISEN Stratégique 2013. Réseau Ferré de France a présenté à la DDT ses propositions de mesures compensatoires, issues des arrêtés préfectoraux initiaux. Ces mesures compensatoires devront être réalisées réglementairement avant fin 2016.

Au titre de la **police de l'eau** :

- 125 dossiers ont été instruits en 2013 dont 119 soumis à déclaration et 6 soumis à autorisation, soit un nombre stable par rapport à 2012 ;
- 10 dossiers de restauration de cours d'eau soumis à Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et enquête publique ont été traités ;
- 167 avis préalables sur dossiers ont été rendus ;
- 1 arrêté d'opposition à déclaration a été signé pour la création d'un étang sur le secteur de l'Albe ;
- 211 contrôles ont été réalisés, dans un contexte de fort renouvellement des effectifs.

Par ailleurs, le département de la Moselle compte sur son territoire 8 des 500 **captages Grenelle** du territoire national. Ces captages dont la qualité est dégradée par des pollutions diffuses d'origine agricole sont engagés dans des démarches de reconquête de la qualité de leur eaux, après définition de leur bassins d'alimentation, par la mise en oeuvre de plans d'actions agricoles.

En 2013, 7 captages ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de délimitation du bassin d'alimentation de captage. Pour ces 7 captages, les plans d'actions validés par l'ensemble des acteurs associés aux réflexions ont été engagés avec l'appui de la Chambre départementale d'agriculture assurant l'animation auprès des exploitants agricoles concernés.

## L'AGRICULTURE

2013 aura été marquée par un printemps et un automne pluvieux. Les semis de maïs ont été réalisés dans de mauvaises conditions et souvent tardivement, occasionnant une baisse des rendements de 20 à 25 %, de même que la fenaison, supérieure toutefois de 20 % par rapport à la normale, et l'ensilage d'herbe. Globalement la qualité sur les fourrages n'a pas été au rendez-vous en 2013. L'automne très pluvieux a rendu les semis de céréales difficiles, voire impossibles. Ainsi, environ 20 % de la sole prévue en blé d'hiver n'ont pas été mis en place. La récolte du maïs d'ensilage, en perte de rendement, a été tardive et de qualité médiocre laissant des parcelles fortement dégradées. Bon nombre de labours d'hiver, généralement pratiqués en novembre et décembre, n'ont pu être réalisés, obérant d'autant les rendements des cultures de printemps.



Désherbage mécanique sur maïs avec une bineuse à doigts. ©Pascal Xicluna/Min.Aagri.Fr

Dans le cadre de la **mise en œuvre de la PAC**, les services de l'Etat ont assuré, en 2013, l'instruction des 2 835 dossiers déposés au titre de la PAC. Ils se sont fortement mobilisés cette année pour développer la télédéclaration par le biais d'internet. L'accent a été mis sur la communication, un accueil téléphonique et des permanences d'aide à la télédéclaration ont été mises en place au siège et dans les délégations territoriales de la DDT de Morhange, Sarrebourg, Sarreguemines et Thionville. Ce dispositif a permis à la Moselle de dépasser les objectifs fixés par le Ministère.

Au 31/12/2013, **84,2 M€ d'aides ont été versés en Moselle au titre de la PAC** dont :

- 74,3 M€ versés au titre de aides directes découplées PAC 2013 (DPU – droit de paiement unique),
- 1,3 M€ versés au titre des aides directes couplées PAC,
- 6,3 M€ versés au titre des aide directes couplées animales,
- 1,2 M€ versés au titre des indemnités compensatoires du handicap naturel (ICHN),
- 2,1 M€ versés au titre des mesures agroenvironnementales (MAE).

La réalisation de contrôles en exploitation (près de 400 réalisés) est la contrepartie légitime et nécessaire pour attester de la bonne utilisation des crédits. En 2013, une grande partie de ces contrôles (268 exploitations réparties sur 76 communes) a été réalisée grâce à l'utilisation de satellites, via la Photointerprétation assistée par ordinateur (PIAO). Cette technique de télédétection permet de mettre en relation les données déclaratives des agriculteurs et les images satellites ou aériennes des surfaces primées. Les cultures sont identifiées et mesurées sur l'image, puis comparées à la déclaration, en intégrant à la fois les réglementations européennes et les normes locales. Ces contrôles sont ensuite complétés par des visites sur place, lorsque la photo-interprétation ne permet pas de valider les dossiers ou pour vérifier des éléments complémentaires (protection animale, éligibilité aux aides, maintien des surfaces en de bonnes conditions agroenvironnementales, ...).

D'autres aides sont accordées visant à soutenir :

- **l'installation des jeunes agriculteurs** : le nombre d'installations est en baisse par rapport à 2012 avec 36 jeunes installés dont 29 avec les aides de l'Etat (46 installations en 2012). La moyenne de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) s'élève à 14 723 € par dossier. Ces installations se font sur la base d'un Projet Professionnel Personnalisé (PPP) validé par le Préfet, en relation avec deux conseillers d'entreprise de la Chambre d'Agriculture ;

- **les investissements** : ces aides font partie du PDRH (programme de développement rural hexagonal) 2007-2013 et sont cofinancées par le FEADER.

• Le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) finance les investissements liés à la construction ou la rénovation de bâtiments d'élevage, de stockage de fourrage ou encore de gestion d'effluents. En 2013, 73 dossiers ont été engagés pour un montant total de subventions de 1 806 103 €.

• Le plan de performance énergétique (PPE) finance des investissements permettant la réduction de la consommation d'énergie (pré refroidisseur à lait, chaudière biomasse...). En 2013, 6 dossiers ont été engagés pour un montant de subventions de 33 346 €.

• Le plan végétal pour l'environnement (PVE) a pour objectif de soutenir la réalisation d'investissements spécifiques permettant aux exploitations agricoles de mieux répondre aux exigences environnementales dans le domaine des productions végétales (bineuse, herse étrille, aménagement de l'aire de remplissage du pulvérisateur...). En 2013, 20 dossiers ont été engagés pour un montant de subventions de 98 124 €.



Plusieurs évènements ont marqué l'année 2013 :

- le 47<sup>ème</sup> **congrès national des Jeunes Agriculteurs** qui s'est tenu les 4, 5 et 6 juin 2013 aux Arènes de Metz. Ce congrès, organisé par les Jeunes Agriculteurs de Moselle, a réuni aux côtés du ministre de l'agriculture et du Président national des JA plus de 700 jeunes ;
- le 2<sup>ème</sup> salon agricole du Grand Est, AGRIMAX, organisé les 24, 25 et 26 octobre 2013, sur le site du Parc des Expositions de Metz Métropole. Il participe à la stratégie de développement du territoire avec la mise en évidence de l'ensemble des filières et des produits dérivés qui y sont rattachés ;
- les festivités du centenaire de l'EPL de Château-Salins qui se sont déroulées le 19 octobre 2013 en présence de nombreux élus, acteurs du développement rural et de l'économie agricole, anciens élèves et personnels.

## LA RÉGULATION DU GIBIER ET DES NUISIBLES

En matière de dégâts des sangliers, au-delà de la mise en oeuvre et du suivi des "points noirs" imposant des obligations de moyens et résultats aux chasseurs (prise de 43 arrêtés préfectoraux à cet effet), ont été organisés 15 tirs administratifs nocturnes ou battues administratives.

Les services de l'Etat apportent également un soutien juridique aux communes dans l'organisation de battues municipales.

L'année 2013 aura également été marquée par la problématique de la recherche de l'équilibre sylvocynégétique, notamment sur le secteur de la vallée de la Canner, où un dispositif expérimental a été mis en place de manière à mieux réguler les populations de cervidés, afin de permettre une régénération des peuplements forestiers à un coût économiquement supportable, tout en préservant le capital cynégétique du territoire.

Ont par ailleurs été attribués, par les différents plans de chasse :

- 18 285 bracelets de chevreuils,
  - 2 305 bracelets de cerfs élaphe,
  - 218 bracelets de daims,
  - 15 bracelets de mouflons de Corse ;
- et 217 autorisations de destruction pour les nuisibles ont été délivrées.

Enfin, dans le cadre de l'expérimentation pilote de "lutte renforcée contre la prédation du grand cormoran" sur les piscicultures, déléguée par le ministère de l'environnement à la DDT de la Moselle, les actions initiées en 2011 ont été reconduites cette année au niveau de 4 régions, dont la Lorraine. La lutte a été organisée par le biais de plusieurs actions (effarouchements, tirs individuels et tirs simultanés), mises en oeuvre par les pisciculteurs professionnels et les lieutenants de louveterie, après conventionnement avec la DDT. Au total, 2 908 cormorans ont été tués durant cette campagne, 136 autorisations individuelles de tirs ont été accordées, dont 59 aux adjudicataires de lots de chasse.



Dégâts faits par un sanglier © Bretenbahr - Alsace

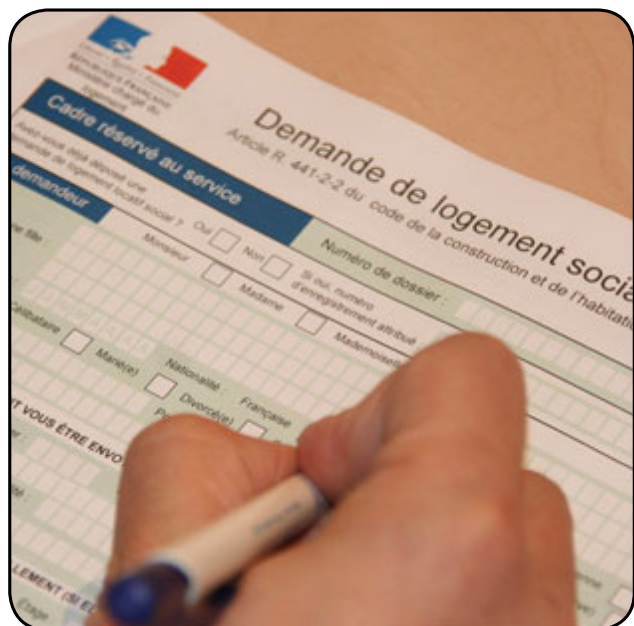


Le «taupin», insecte ravageur de la féverole ©Pascal Xicluna/Min.Aagri.Fr



La cochylis est un insecte lépidoptère ravageur de la vigne connu sous le nom de « ver de la grappe ».

© Pascal Xicluna/Min.Aagri.Fr



Formulaire de demande de logement social

POUR PROPOSER LES RÉPONSES LES PLUS ADAPTÉES AUX BESOINS ET ATTENTES DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ, L'ÉTAT A CONFIRMÉ ET RENFORCÉ SA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT, AVEC NOTAMMENT: L'ÉVALUATION DU 6<sup>ÈME</sup> PDALPD EN VUE DE L'ÉLABORATION DE LA SEPTIÈME VERSION DE CE PLAN QUINQUENNAL ; L'ADOPTION DU PROJET TERRITORIAL D'HÉBERGEMENT ; OU ENCORE, LA MISE EN OEUVRE DU PLAN TERRITORIAL JEUNESSE LORRAINE 2013 - 2017.

## LE PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES (PDALPD)

La 6<sup>ème</sup> édition quinquennale(2009-2013) du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées arrivant à échéance, l'année 2013 a été consacrée **à son évaluation et à la préparation du 7<sup>ème</sup> plan.**

Impliquant l'Etat, le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales, ce qui est une spécificité mosellane, ce plan fixe les objectifs des trois pilotes en faveur de l'hébergement et du logement des ménages mosellans défavorisés, en intervenant tant sur le bâti qu'auprès des ménages en difficulté.



Couverture Plan Départemental d'Action pour le logement © DDCS

L'Etat, au titre du **contingent préfectoral** (qui permet de mobiliser des logements sociaux pour 25% du parc HLM) a notamment redéfini pour la période 2014-2016 les critères prioritaires pour l'accès au logement social autour des ménages reconnus prioritaires ou relevant du Droit au Logement Opposable (DALO), des ménages sortant des structures d'hébergement (centres d'hébergement et de réinsertion sociale, centres d'accueil des demandeurs d'asile), et des situations de particulière vulnérabilité.

Une attention spéciale a été portée sur **la situation des femmes victimes de violences** en matière d'hébergement et de logement. Différents leviers sont mobilisés pour permettre à ces victimes de dénoncer et faire cesser les violences, sans que cette décision ne leur porte préjudice : dispositif d'éviction du domicile du conjoint violent ; dispositif d'hébergement de ces femmes accompagnées le cas échéant de leurs enfants ; mise en place d'un dispositif d'accès plus rapide au dispositif d'intermédiation locative lorsque l'accès à un nouveau logement n'est pas possible à court terme ; priorité d'accès au logement social grâce au contingent préfectoral.

Les aides à la pierre financées par l'Etat pour construire des logements sociaux sont également mobilisées de manière très importante au bénéfice des ménages les plus défavorisés (financements PLAI). Les objectifs contractualisés avec les bailleurs sociaux visent à produire chaque année 30 % de logements PLAI sur l'ensemble de la programmation de logements sociaux. En 2013, **379 PLAI ont été financés en Moselle**. Dans le cadre du PDALPD, des bonifications financières sont allouées aux bailleurs pour la production de logements à destination de ménages cumulant des difficultés économiques et sociales. Cette action sera confortée dans le cadre du 7ème PDALPD.

Un effort de création de places de pensions de famille a également été consenti : **134 places créées** les 5 dernières années, pour un parc total de 212 places. Ces places permettent à des personnes de disposer d'un logement individuel, dans des structures ne dépassant pas la vingtaine de places, sans condition de durée et dans une ambiance chaleureuse et rassurante.

## LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

En application de la loi du 13 juillet 2006 d'engagement national pour le logement, la lutte contre l'habitat indigne a fait partie du 6<sup>e</sup> PDALPD. L'évaluation des actions de lutte contre l'habitat indigne menées de 2009 à 2013 a conduit à inscrire dans le prochain plan 7 modalités pour créer les conditions favorables de repérage, de suivi et de traitement propre à cette thématique :

1. rechercher un pilotage opérationnel ;
2. formaliser les pratiques et les procédures de repérage et de traitement ;
3. articuler et coordonner la Lutte contre l'Habitat Indigne et Non-Décent (LHIND) avec les autres dispositifs d'accès ou de maintien dans le logement ;
4. constituer une ressource locale pour informer et sensibiliser les acteurs ;
5. observer et évaluer à l'aide des outils existants ;
6. promouvoir le logement décent ;
7. mettre en œuvre les procédures liées aux situations d'insalubrité.

Cette année, l'Agence Régionale de Santé a réceptionné 197 signalements dont les deux tiers ont été transmis aux maires pour instruction dans le cadre de leurs compétences de police générale ou spéciale. Ainsi, l'ARS a réalisé **91 enquêtes d'insalubrité** en 2013, a instruit **15 arrêtés préfectoraux** d'insalubrité ou d'urgence relatifs à 28 logements. Parmi ceux-ci, 4 font l'objet d'une réalisation d'office de travaux.

Au total, **86 arrêtés préfectoraux** d'insalubrité sont en vigueur dans le département.

**39 constats de risques d'exposition au plomb** ont été établis, mais aucun n'a nécessité de mesures de soustraction des occupants aux risques, le plomb présent dans les matériaux étant peu accessible.

Les incitations financières de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) ont conduit à sortir de l'indignité 40 logements en 2013 (dont 6 situations de propriétaires occupants), et de réhabiliter 38 logements supplémentaires identifiés comme « très dégradés » par la réglementation de l'ANAH.

De plus, depuis cette année, la Direction Départementale des Territoires assure la mission d'administration départementale de **l'Outil de Repérage et de Traitement de l'Habitat Indigne (ORTHI)**. Cette application nationale est destinée à rassembler l'ensemble des informations relatives au logement indigne auprès de chacun des interlocuteurs concernés par une responsabilité réglementaire : services de l'Etat, communes, CAF, Conseil Général, etc.



Logement social © Moselle

## LOGEMENT SOCIAL ET PARC PRIVÉ

La mobilisation des bailleurs sociaux a permis la création de **1 457 logements sociaux**, autorisés et financés par l'Etat en Moselle, soit **une augmentation de 36 %** par rapport à l'année 2012. La production de la part des logements dits « très sociaux », destinés aux publics plus fragiles, a fait l'objet d'un effort particulier **avec une progression de 73 %, soit 379 logements en 2013**.

Ces financements contribuent à soutenir l'activité de la construction en Moselle, dont le logement social représente une part importante.

Conformément à la politique du Gouvernement visant au « **logement d'abord** » impliquant la production de produits dits de « logements accompagnés », les services de l'Etat ont lancé, conjointement avec la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, une étude visant à caractériser les besoins de restructuration de ce type d'offre au sein de l'agglomération de manière à définir une stratégie d'intervention opérationnelle (renouvellement, réhabilitation) en lien avec les propriétaires et gestionnaires de foyers de travailleurs migrants, de résidences sociales et de foyers de jeunes travailleurs.

Par ailleurs, l'inventaire des logements sociaux sur les communes soumises à **l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains** fait apparaître, pour 2013, 12 communes déficitaires, comptabilisant au total 1778 logements manquants. Ce déficit se réduit de façon régulière grâce aux nouveaux projets de logements sociaux portés sur ces communes et validés par l'Etat : **303 nouveaux logements sociaux publics ont été financés** en 2013 sur ces communes.

En parallèle, **4 157 315 €** ont été engagés en 2013 par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la réhabilitation et l'amélioration du parc privé. **637 logements** ont ainsi été traités dans le cadre de l'habitat indigne et de l'amélioration énergétique.

Après travaux, **72 logements** locatifs s'inscriront dans le parc conventionné social à travers les engagements contractualisés avec l'ANAH.

Au titre du dispositif « **Habiter Mieux** », 565 propriétaires ont bénéficié des aides de l'ANAH pour leur logement principal, en termes d'adaptation à l'autonomie ou d'amélioration énergétique. Globalement, depuis fin 2011, **1000 logements en Moselle** ont déjà été financés par l'ANAH dans le cadre d'« Habiter Mieux » pour un montant de subvention de l'ordre de 10 M€ de la part de l'Agence auprès des ménages. Les programmes « Habiter-Mieux » contractés par l'Etat avec les EPCI couvrent près de 70 % de la population de Moselle, avec des niveaux de couverture pouvant atteindre 100 % pour les propriétaires très modestes.

## AIDER LES COPROPRIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

L'année 2013 marque une avancée déterminante dans le traitement de la **copropriété des Tilleuls à Uckange soutenue à hauteur de 9,5 M€ par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU)**. Forte de ce soutien financier et de l'accompagnement technique par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a pu se rendre propriétaire de l'ensemble et engager les études visant à la démolition de l'immeuble.

Par ailleurs, les services de l'Etat sont engagés avec la Ville de Metz dans l'élaboration **d'un plan de redressement de 6 copropriétés en difficulté situées dans le quartier de Metz-Borny**.

Pour l'une d'entre elles, la copropriété Bernadette, cette action est placée dans le cadre d'un Plan de sauvegarde piloté par le Préfet. Cette année a été consacrée aux études de diagnostic social, urbain et technique et à la mise en place d'une ingénierie sous l'égide de la Ville de Metz.

La Direction Départementale des Territoires a également réalisé **une analyse départementale des copropriétés fragiles**. Cette étude, présentée aux partenaires du PDALPD, a fait l'objet d'une diffusion auprès des intercommunalités les plus concernées. Le Conseil Général de Moselle a manifesté son intérêt pour prolonger cette démarche à travers un repérage de l'ensemble des copropriétés en situation de difficulté.

## L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS UN LOGEMENT

Le secrétariat de la commission du **Droit au Logement Opposable (DALO)** a réceptionné 385 recours DALO en 2013, soit 12% d'augmentation par rapport à 2012, parmi lesquels 241 ménages ont été reconnus prioritaires et urgents par la commission de médiation.

Par ailleurs, faisant le constat que le fonctionnement de **la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX)** était perfectible, les copilotes de ce dispositif ont décidé de suspendre son fonctionnement, et de mener une réflexion sur une nouvelle organisation et de nouvelles modalités de fonctionnement.

Une expérimentation est en cours depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, consistant à réaliser un diagnostic social complet de la situation des ménages, dès la connaissance du premier impayé de loyer, et ainsi formuler des préconisations d'action, pour éviter que la situation empire et aboutisse à l'expulsion locative.



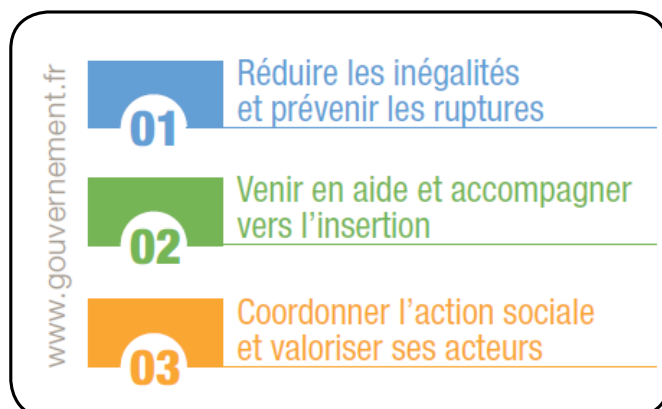
Logo Droit au Logement Opposable

L'année 2013 a vu la mise en place de la **Commission des Situations Atypiques**. Elle examine la situation des ménages pour lesquels tous les dispositifs existants ont été mobilisés sans succès, et pour lesquels il convient de définir des objectifs partagés, un plan d'action personnalisé et des modalités d'intervention spécifiques. Sous la présidence de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, elle réunit l'ensemble des acteurs (institutionnels, associatifs, bailleurs sociaux) ayant à connaître de la situation, afin de mettre en œuvre les solutions les plus adaptés en matière d'hébergement ou de logement, assorties de mesures d'accompagnement personnalisées le cas échéant.

## L'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Le **Projet Territorial d'Hébergement** a été adopté en janvier 2013, dans le prolongement de la préparation du plan de sortie de l'hiver 2012. Ce projet a permis de mener une démarche d'adaptation et de recomposition de l'offre d'hébergement et de logement accompagné en vue de favoriser un accès au logement plus rapide et de réduire le recours à l'hébergement.

En parallèle, le **plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale** présenté par François CHEREQUE le 8 novembre 2013 à Metz met en œuvre et finance des places supplémentaires d'hébergement, mais renforce aussi les dispositifs de logement accompagné (renforcement de postes d'aide à la gestion locative sociale, d'accompagnement vers et dans le logement...).



Plan de lutte contre la pauvreté © CNLE

En matière d'hébergement d'urgence, l'année 2013 a également été marquée par l'extension du champ de compétence du **Service Intégré de l'Accueil et d'Orientation (SIAO)**, en direction des dispositifs de logement accompagné. Depuis 2013, le SIAO est désormais en mesure d'orienter une demande non seulement vers les places d'hébergement d'urgence et d'insertion, mais aussi vers les résidences sociales, les pensions de famille ou une mesure d'intermédiation locative.

Au total, **4 969 places** d'hébergement sont installées et financées en Moselle dont, **en direction des publics fragiles :**

- 804 places en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) au sein de 17 structures. Il s'agit, selon les cas, de places d'hébergement d'urgence ou d'insertion, avec un hébergement en collectif ou en éclaté ;
- 338 places en Centres d'Hébergement d'Urgence (CHU) ;
- 61 places de stabilisation ;
- 693 places d'hébergement en appartements ;
- 333 places d'hébergement en foyers de travailleurs migrants.

## LA DEMANDE D'ASILE

En 2013, l'hébergement d'urgence en direction des demandeurs d'asile et issus de la demande d'asile a nécessité :

- 430 places en Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) ;
- 518 places d'hébergement en collectif dans des casernes, des bâtiments administratifs appartenant à l'Etat et des centres de vacances ;
- 530 places dans des bâtiments administratifs appartenant à l'Etat ;
- 1 262 places en hôtels.

En raison de l'augmentation très forte des besoins d'hébergement, près de **1 500 places d'hébergement d'urgence supplémentaires** ont été mobilisées en 2013 afin de permettre la mise à l'abri de ces personnes, soit une **augmentation des capacités d'hébergement de 42% en un an**.

**Plusieurs campements ont aussi été démantelés** au cours de l'année à Longeville-lès-Metz et à Metz, dont, le 13 novembre 2013, l'important campement installé avenue de Blida qui regroupait près de 850 personnes. L'hébergement de ces 850 demandeurs d'asile a nécessité une solidarité régionale : la Meuse et les Vosges ont ainsi fourni des places d'hébergement.

Au total, près de **18,7 M€** ont été engagés pour l'hébergement des demandeurs d'asile en Lorraine, dont **7 879 154,40 €** pour la Moselle.

## LA POLITIQUE DE LA VILLE

Pour l'année 2013, le **budget de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSé) délégué à la Moselle s'est élevé à 3 090 156 €**, répartis comme suit :

- 1 673 932 € au titre des crédits fongibles dévolus aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale ;
- 932 795 € au titre de la Réussite Educative ;
- 5 100 € au titre de l'appel à projets ACSé/Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV) ;
- 478 329 € au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD).

Au 2<sup>ème</sup> semestre, se sont ajoutés à ces crédits les montants suivants :

- cordées de la Réussite : 103 000 € ;
- places labellisées d'internat d'excellence dans des internats existants : 7 800 € alloués par l'ACSé ;
- internat d'excellence de Châtel St Germain/Metz : 25 200 €.

Au total, l'enveloppe allouée a donc été de **3 226 156 €**.

Les thématiques prioritaires fixées par l'ACSé pour 2013, correspondant aux volets des CUCS, sont l'éducation, l'emploi et le développement économique, la prévention de la délinquance et la santé.

Ces volets ont été enrichis de deux priorités se déployant soit sur l'ensemble des thématiques, soit sur des programmes propres, à savoir :

- la prévention des discriminations, la lutte contre le racisme, le renforcement de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes ;
- le soutien à la vie associative de proximité contribuant au lien social, à la citoyenneté et renforçant le rôle actif joué par les habitants eux-mêmes.

Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, l'Etat a engagé les démarches pour redéfinir la **géographie prioritaire de la politique de la Ville** afin de :

- recentrer l'intervention de la politique de la Ville sur les zones les plus en difficulté ;
- simplifier l'enchevêtrement des zonages ;
- affiner le ciblage et simplifier les contours ;
- accroître l'articulation avec les autres périmètres d'intervention.

1300 quartiers prioritaires ont ainsi été recensés, dont 23 en Moselle. Les périmètres de ces derniers sont en cours de définition avec les élus concernés.

## LA JEUNESSE : UNE PRIORITÉ

Le Comité Interministériel de la Jeunesse du 21 février 2013 a adopté une nouvelle politique « **Priorité Jeunesse** » et a invité chaque région à développer sur son territoire les 13 chantiers nationaux reconnus comme prioritaires. Sur la base d'un diagnostic des problématiques jeunesse propres à chaque département de la Région, les services et opérateurs de l'Etat en Lorraine se sont mobilisés pour élaborer **le Plan Territorial Jeunesse Lorraine 2013-2017**.



Ce dernier propose une quarantaine d'actions à destination des jeunes de Lorraine afin que ceux-ci, et notamment les 200 000 jeunes que compte la Moselle, vivent mieux en 2017.

Pour accompagner, soutenir et valoriser les initiatives des jeunes, la dynamique partenariale entre l'Etat, la CAF, les collectivités territoriales, les Fédérations d'Education populaire et les associations locales a été renforcée pour 2013. Au total, **17 projets** impliquant près d'une centaine de jeunes ont été soutenus dans le cadre du dispositif Projets Jeunes et 8 associations ont été nouvellement créées.

En parallèle, **1 042 jeunes ont participé aux ateliers jeunes ou aux chantiers projets**. 152 projets, représentant 5300 journées de travail à raison de 6 heures par jour, ont ainsi été réalisés auprès d'une soixantaine d'opérateurs proposant aux jeunes des travaux de réfection, des interventions dans des espaces verts et dans des chemins de promenades ou sur des installations sportives.

**54 activités** réparties dans toute la Moselle ont été menées grâce à la signature de **14 contrats** signés entre l'Etat et diverses communes dans le cadre du **projet éducatif local**. Depuis de nombreuses années, ce dernier permet à des jeunes de 11 à 15 ans de profiter de loisirs éducatifs. Ces activités sont toutes financées à parité, entre l'Etat et les communes.

Depuis la création du dispositif « Service civique », **569 jeunes** se sont engagés dans une mission de ce type en Moselle, dont **170 jeunes en 2013** pour un contrat d'une durée moyenne de 8,2 mois. Cette année, 9 associations sur 39 ont également vu leur agrément renouvelé.

## PROMOUVOIR LES SPORTS

**417 associations sportives** de Moselle ont bénéficié des financements au titre de la part territoriale du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) qui s'est élevée, pour cette année, à : **1 427 137 €**.



© DRJSCS

Dans le cadre de la **réglementation sportive** :

- 74 établissements d'activités physiques et sportives (A.P.S.) ont été contrôlés ;
- 189 avis sur les manifestations sportives sur la voie publique ont été émis ;
- 208 cartes professionnelles d'éducateur sportif ont été délivrées ;
- 23 établissements d'A.P.S. ont été nouvellement déclarés ;
- 1 accident grave a été déclaré.

Dans une logique de prévention et de lutte contre les violences, les incivilités et les discriminations dans le sport, l'Etat, en partenariat avec le CDNS, a mis en place **le projet Moselle Sport Citoyen**. Cet outil éducatif de prévention rassemble 5 comités de sports (handball, rugby, volley ball, football et basket ball) autour de 3 axes de développement : la création d'une plateforme ressource, le recensement de formateurs/sensibilisateurs et la mise en place d'événements sportifs et valorisant les comportements citoyens.

Le but est de créer un réseau entre les comités et entre les clubs du territoire mosellan, mais également de valoriser les bons comportements dans le sport. À terme, le projet souhaite s'ouvrir à l'ensemble des disciplines présentes en Moselle.



L'Etat a renforcé son soutien à l'emploi associatif sportif en abondant son aide financière « **Plan Sport Emploi** » par rapport à 2012. Ainsi, pour cette année, **309 565 €** ont été attribués pour appuyer la création de postes (105 600 €) ou affectés à la reconduction de postes (203 965 €).

## SOUTENIR ET DÉVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE

L'Etat poursuit sa politique d'accompagnement au développement de la vie associative mosellane par l'intermédiaire de la Délégation Départementale à la Vie Associative (DDVA). Ainsi, les travaux menés en 2013 ont permis d'approfondir plus particulièrement **deux priorités fixées dans le plan d'actions 2013** :

- Consolider et élargir le réseau des partenaires de la Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA) ;
- Mettre à jour et valoriser les outils existants d'accompagnement des associations en Moselle.

La mission de la **Délégation Départementale à la Vie Associative (DDVA)** est également de répondre aux sollicitations des personnes souhaitant créer une association ou étant actives dans une association et rencontrant des difficultés pratiques dans le fonctionnement et la gouvernance de celle-ci. Aussi, **118 questions ont été traitées** concernant le droit des associations et le fonctionnement associatif, dont 6 en lien avec le COJEP-CRIB.

En parallèle, **15 associations mosellanes ont déposé 34 actions de formations en 2013** et ont ainsi bénéficié du financement du Fonds Régional pour le Développement de la Vie Associative (FRDVA) co-géré par le Conseil Régional de Lorraine et la Direction Régionale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale (DRJSCS).

Sur les **57 postes FONJEP** (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire), **13 postes** ont été évalués et reconduits pour 2014, et **4 postes** qui arrivaient à échéance ont été redéployés sur des associations locales entre juin 2013 et janvier 2014.

Enfin, **4 associations** ont accédé à l'agrément « Jeunesse et Education Populaire » en 2013, ce qui porte à **171** le nombre d'associations mosellanes bénéficiant de cet agrément permettant de prétendre, auprès des services de l'Etat, à l'octroi de subventions pour des actions éducatives dévolus aux enfants et aux adolescents.

## ACCOMPAGNER LE HANDICAP

Fin novembre 2013, **4 597 élèves handicapés étaient scolarisés en Moselle** : 3 524 élèves handicapés accueillis en milieu ordinaire, 2 043 pour le 1<sup>er</sup> degré, 1 481 pour le 2<sup>nd</sup> degré et 989 élèves scolarisés dans les unités d'enseignement en établissement spécialisé (Instituts Médico-Educatif, Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques, Hôpital de jour...).



Logo Handicap

**La rentrée scolaire 2013** a été marquée par :

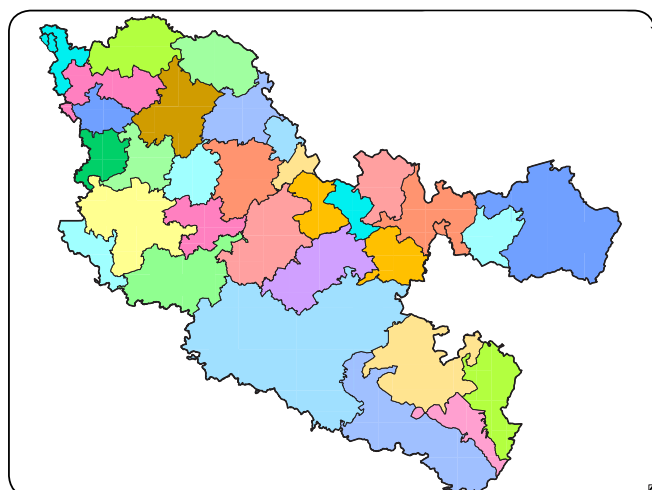
- la création de 2 Unités Locales d'Intégration Scolaire (ULIS) « Troubles des fonctions cognitives » au collège Charles Hermite à Dieuze et au collège Jean Moulin de Forbach.
- l'ouverture d'une ULIS au lycée professionnel Charles July de Saint-Avold ;
- le transfert de la seconde ULIS du lycée professionnel André Citroën de Marly vers celui de René Cassin à Metz.

Au total, **42 ULIS** sont déployées en Moselle.

L'emploi des travailleurs handicapés a été soutenu à hauteur de **3 331 270 €** au titre de l'aide au poste correspondant à **242,62** travailleurs handicapés salariés en moyenne sur l'année 2013. Les 10 entreprises adaptées et 2 centres de distribution de travail à domicile de Moselle ont également bénéficié de **661 946 €** de subventions spécifiques.

Dans sa politique d'appui aux pratiques sportives des personnes handicapées, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, soutient pédagogiquement et financièrement **29 clubs sportifs** pour le développement de projets sport santé au quotidien. A également été mis en place le projet « **Bougez en Mos'elles** » qui repose sur un partenariat entre le Centre Départemental Olympique et Sportif (CDOS) et 5 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale de Moselle accueillant du public prioritaire féminin afin de favoriser la pratique d'activités physiques à des fins de santé.

# ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



L'ÉTAT ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS DE MOSELLE PAR LE VERSEMENT DE DOTATIONS ET DÉVELOPPE SON RÔLE DE CONSEIL ET DE CONTRÔLE SUR LEURS ACTES.

2013 A ÉTÉ MARQUÉE PAR LA POURSUITE DU TRAVAIL DE PRÉPARATION ET DE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI).

## LES DOTATIONS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS

L'Etat a versé, en 2013, **266 805 965,86 €** au département de la Moselle et **525 032 243,10 €** aux collectivités locales sous forme de dotations diverses, dont les principales sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Dotation	Département		Communes et EPCI à fiscalité propre	
	2012	2013	2012	2013
<b>Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)</b>	182 556 008,00	183 198 963,00	323 931 686,00	324 455 671,00
<b>Dotation de Développement Urbain (D.D.U.)</b>	/	/	854 625,00	1 684 947,00
<b>Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.)</b>	2 674 960,00	2 191 611,00	/	/
<b>Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D.)</b>	7 969 314,00	7 969 314,00	4 738 458,09	5 017 203,40
<b>Fonds de Compensation de la T.V.A. (FCTVA) de droit commun + Plan de Relance de l'Économie</b>	13 457 647,99	13 337 108,86	76 887 157,20	71 899 292,70
<b>Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (D.C.R.T.P.)</b>	19 573 011,00	19 523 830,00	28 276 035,00	26 730 959,00
<b>Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (F.N.G.I.R.)</b>	15 061 143,00	15 141 255,00	51 045 959,00	52 805 180,00
<b>Compensations Fiscales</b>	10 099 657,00	9 999 995,00	32 165 439,00	27 905 352,00
<b>Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C.)</b>	5 079 641,00	5 079 641,00	/	/
<b>Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (F.M.D.I.)</b>	11 844 247,00	10 364 248,00	/	/

Des subventions exceptionnelles pour travaux divers d'intérêt local, d'un montant total de 3 268 924 € ont en outre été versées à 523 collectivités pour 681 opérations.

## LE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ, OUTIL DU CONSEIL AUX ÉLUS

Si le nombre de recours gracieux, pouvant entraîner des suites contentieuses, se réduit chaque année, c'est avant tout parce que le travail de conseil en amont est important, et permet ainsi d'éviter l'édition d'actes potentiellement illégaux.

Comme chaque année, environ 80 000 actes ont été reçus pour l'ensemble du département, dont 27 % ont été télétransmis. Les actes prioritaires, qui représentent environ ¼ des actes reçus ont été contrôlés à hauteur de 93,5%.

**239 collectivités** sont raccordées au dispositif informatique «**Actes réglementaires**». 23 conventions ont été signées en 2013.

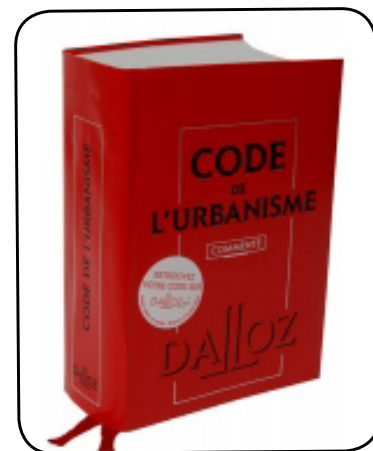
Un renforcement de l'information à destination des collectivités locales a été mis en œuvre et sera poursuivi en 2014 auprès des nouvelles municipalités. Les réunions d'information à destination des nouveaux maires organisées dans chaque arrondissement en juin 2014 ont déjà permis de relancer la promotion du dispositif. Au 2nd trimestre 2014, le taux de télétransmission est de 40%.

Au titre du conseil aux élus, les services de l'Etat assistent également les collectivités dans la passation de leur contrat de délégation du service public d'eau potable. Il en a été ainsi, en 2013, pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de Roppeviller Liederschiedt, Grosbliederstroff, le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de Farébersviller, Grindorff-Bizing, et Halstroff.

## EN MATIÈRE D'URBANISME

En 2013, le contexte législatif et réglementaire propre à l'urbanisme a connu d'importantes évolutions.

S'agissant du contrôle de légalité des décisions d'occupation du sol pour l'arrondissement de Metz-Campagne et la ville de Metz, 4 145 actes ont été reçus en préfecture (contre 3 181 en 2012), dont 509 actes considérés comme prioritaires (contre 728 en 2012).



Code de l'Urbanisme

11 recours gracieux ont été adressés aux communes (23 en 2012) en matière d'autorisations d'occupation du sol. 69 interventions de nature diverses ont été adressées aux collectivités afin de les inviter à rectifier un de leurs actes.

Les documents d'urbanisme ont fait l'objet de 20 lettres, dont 2 recours gracieux. 4 déférés ont été exercés devant le Tribunal Administratif (3 en 2012).

Dans le domaine de **l'application du droit des sols (ADS)** en Moselle, le nombre de demandes relatives à l'occupation du sol déposées entre 2012 et 2013 a diminué d'environ 20 % avec 9 473 dossiers déposés en 2013, dont 65 % instruits au nom des communes et 35 % au nom de l'État.

## LE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET LES FINANCES LOCALES

En matière budgétaire, 333 actes ont été télétransmis en 2013.

Un contrôle budgétaire plus approfondi a été réalisé sur 113 des plus de 1 000 communes, syndicats de communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dans le cadre de la convention de partenariat liant la Préfecture, les Sous-Préfectures et la Direction Régionale des Finances Publiques avec la production d'analyses financières.

Le contrôle des budgets locaux a ainsi provoqué la saisine de la Chambre Régionale des Comptes de Champagne-Ardenne, Lorraine pour 5 défauts d'adoption du budget primitif dans les délais légaux et impliqué le règlement d'office desdits budgets par le représentant de l'Etat.

L'accent a également été remis en 2013 sur le dossier des contrats de prêt et des contrats financiers structurés à risque (emprunts toxiques), ainsi que sur celui de l'accès au crédit compte tenu de leur impact sur les finances des collectivités locales. Pour les communes concernées, des réunions d'information ont été organisées, toujours en étroite relation avec les services de la D.R.Fi.P. afin d'évoquer leurs difficultés financières et les possibilités de redressement pour les situations les plus délicates, notamment par la renégociation ou le refinancement des emprunts structurés souscrits.

## LA POURSUITE DE LA MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

En 2013, ont eu lieu 4 opérations de fusion d'EPCI à fiscalité propre \* (concernant 8 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération) une extension de périmètre (intégration de la commune de Phalsbourg à la CC du pays de Phalsbourg) et 38 procédures de dissolutions, dont 21 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Toutes ces opérations, largement anticipées, se sont déroulées dans de bonnes conditions.

\*Les opérations de fusion ont concerné les EPCI à fiscalité propre suivants :

AVANT	APRES
CA de Metz Métropole	Metz Métropole (CA)
CC du Val Saint Pierre	
CC Du Vernois	CC du Sud Messin
CC de l'accueil de l'aéroport régional de Lorraine	
CC de Rémyilly et environs	
CC de Maizières-lès-Metz	CC Rives de Moselle
CC du Sillon Moselle	
CC De l'agglomération de Sarrebourg	CC de Sarrebourg Moselle Sud
CC du pays de Fénétrange	



Préfecture de la Moselle

AU CONTACT DE MULTIPLES CATÉGORIES D'USAGERS, LES SERVICES DE L'ÉTAT SE DOIVENT D'OFFRIR L'IMAGE D'UNE ADMINISTRATION ACCUEILLANTE, MODERNE ET EFFICACE AU SERVICE DE SES USAGERS ET DE POURSUIVRE LEUR MODERNISATION.

## LA RÉORGANISATION DE L'ACCUEIL EN PRÉFECTURE

La préfecture de la Moselle et les sous-préfectures de Forbach et Thionville se sont engagées dans la mise en place des 19 engagements du référentiel Marianne, qui visent à apporter aux usagers des garanties sur les conditions et la performance de leur accueil, avec des actions liées à :

- l'accueil physique des usagers ;
- la gestion optimisée des courriers et courriels ;
- l'accueil et l'information des usagers à travers des sites internet mais aussi de tout autre moyen de communication ;
- l'organisation relative à la gestion des réclamations et à l'amélioration continue.



Après l'obtention du label Marianne en octobre 2012, l'année 2013 a été mise à profit pour améliorer la qualité de l'accueil et consolider le dispositif de pilotage de la démarche.

Ainsi, le service d'accueil installé dans le hall de la préfecture, a fait l'objet de travaux de restructuration et de rénovation au cours de l'année 2013 afin d'améliorer l'espace "services" offert aux 1 200 usagers qui fréquentent quotidiennement les services de la préfecture.

Si leur mission traditionnelle d'orientation du public vers les services et bureaux responsables de l'action administrative de l'Etat demeure, de nouvelles responsabilités sont aujourd'hui assumées par les agents de l'accueil.

Dans une approche plus qualitative de la réponse apportée à l'utilisateur confronté à la complexité de certaines démarches administratives, le service d'accueil assure désormais la pré-instruction des dossiers de demande de délivrance de cartes grises et des permis. Les objectifs visés sont de mieux gérer les files et de limiter le temps d'attente, tout en apportant une réponse appropriée à chaque situation individuelle.

Les aménagements immobiliers, la mise en place d'un gestionnaire de file d'attente et des panneaux indiquant le délai moyen d'attente par service contribuent à l'effort général destiné à offrir à l'utilisateur du service public un accueil de qualité à la préfecture.

Lors de la publication en juillet 2013 du Baromètre de la qualité de l'accueil dans les services de l'Etat, avec 140 sites évalués (97 préfectures et 43 sous-préfectures), le réseau des préfectures et sous-préfectures est celui qui a obtenu le meilleur résultat avec une note de 7 sur 10, la préfecture de la Moselle obtenant quant à elle la note de 6.2/10.

Ce résultat national très positif a été salué par le Ministère qui a fixé pour objectif 2014 la réitération de ce classement réseau, la déclinaison de cet objectif en Moselle étant le maintien du label pour les 3 sites concernés, à savoir la préfecture et les sous-préfectures de Forbach et Thionville.

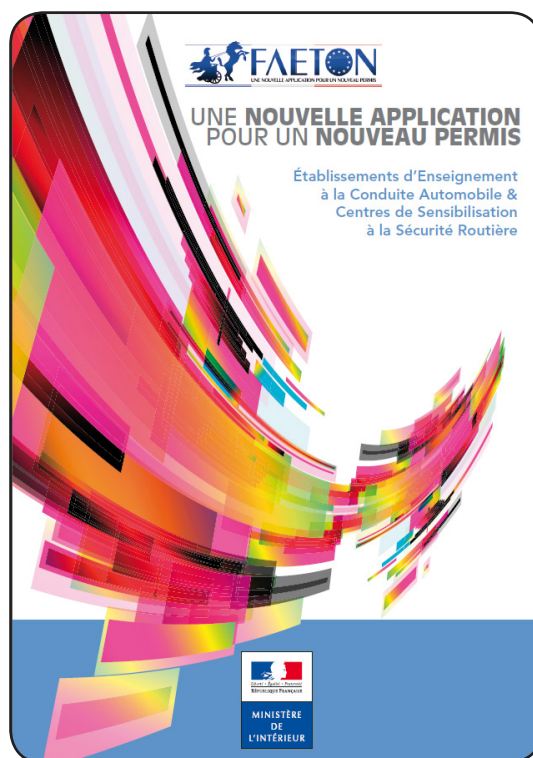
## LA RÉFORME DE LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONDUIRE

Depuis le 16 septembre 2013, les préfectures ont mis en place un nouveau système de délivrance des permis de conduire au format carte bancaire. La France confirme ainsi ses engagements vis-à-vis de la commission européenne.

L'édition du nouveau permis n'est plus réalisée en préfecture ou en sous-préfecture. Le permis est acheminé directement au domicile du demandeur, en cas de délivrance d'un primata ou au guichet des services préfectoraux en cas de renouvellement ou d'échange du permis.

Parallèlement à ce nouveau dispositif et dans un souci de cohérence et de lisibilité pour les usagers, les services préfectoraux ont mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 une nouvelle répartition des tâches entre la préfecture et les sous-préfectures. Ainsi, la gestion des dossiers de demande de délivrance et de renouvellement des permis de conduire est réalisée sur les sites de la préfecture et des sous-préfectures de Thionville, Forbach et de Sarrebourg, sans application du principe de territorialité. L'utilisateur peut se rendre auprès du guichet de son choix.

La nouvelle application de délivrance du permis de conduire dénommée Faeton a pour principal objectif de supprimer à terme les dossiers "papier". Les transferts de fichiers entre les auto-écoles et les services instructeurs s'effectueront par internet après numérisation du dossier de base afin de limiter les déplacements et l'attente des usagers aux services des guichets des préfectures et des sous-préfectures.



Application Faeton © Ministère de l'Intérieur

## L'ORGANISATION DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

En septembre 2013, la préfecture a créé un **service régional de la communication interministérielle (SRCI)**, dans l'esprit de la directive nationale d'orientation des préfectures 2010-2015 (DNO).

La communication constituant une composante essentielle de l'action publique, et étant un vecteur de lisibilité de cette dernière, ce service a pour objectif d'unifier et rendre plus visible la parole de l'Etat, tant en interne, qu'en externe.



Ainsi, le SRCI s'est structuré autour d'un effectif au profil métier « communication ».

Le SRCI est dès lors, perçu comme un «facilitateur» en apportant au quotidien un soutien technique aux DDI et DRI, grâce à la mutualisation d'outils et de supports qui ont été repensés et modernisés :

- Homogénéisation des sites départementaux des préfectures au niveau national,
- Mise en place d'une page Facebook « Préfet de la région Lorraine », afin de cibler la tranche d'âge 15-35 ans.

Le SRCI a également été fortement investi sur l'événementiel. Ainsi, le service a, sur l'année 2013, accompagné :

- la médiatisation de 45 voyages officiels,
- la promotion du pacte national pour la croissance et la compétitivité et l'emploi en Lorraine,
- la promotion du Pacte lorraine,
- la promotion des emplois d'avenir et des contrats de génération,
- l'exercice nucléaire transfrontalier sur 4 jours,
- la cérémonie à la mémoire de Jean Moulin,
- les journées du patrimoine.

L'activité s'est traduite par l'élaboration de 185 communiqués de presse, 28 dossiers de presse, 33 conférences et/ou points presse.

## L'ÉVOLUTION DU RÉSEAU DES SOUS-PRÉFECTURES ET DE LA CARTE DES ARRONDISSEMENTS

Le Ministre de l'Intérieur, par lettre de mission du 4 septembre 2013, a demandé aux préfets de la région Alsace et de la région Lorraine d'expérimenter une méthodologie de rénovation du réseau des sous-préfectures dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et d'ajuster la carte des sous-préfectures d'ici au 1er janvier 2015.

Le premier semestre 2014 a été consacré à une phase concertée d'expertise et de diagnostic.

La concertation avec les agents des sous-préfectures et les représentants syndicaux a permis de dégager un consensus sur l'évolution des sous-préfectures vers une administration de mission impliquant une organisation modernisée, un mode de fonctionnement adapté.

Parallèlement, a été établie pour chaque arrondissement, une cartographie de l'offre de services aux publics entendue au sens large (39 services de l'Etat, opérateurs, maisons de l'Etat) ainsi qu'un travail de mesure du temps d'accès des usagers aux sous-préfectures de Moselle, afin de définir au mieux le périmètre utile des futurs arrondissements.

Ces travaux ont amené à rationaliser et à organiser territorialement différentes missions (accueil du public, soutien aux collectivités locales, développement économique), à installer des services extérieurs (DDT, DDPP, Douanes) dans les sous-préfectures, dont les arrondissements ont vocation à être conservés en l'état ou étendus.

La réorganisation envisagée permet de définir une nouvelle carte des arrondissements en Moselle qui assurera une meilleure réponse aux besoins des collectivités et des usagers.

Elle s'inscrit dans le contexte de la réforme portant nouvelle organisation territoriale de la République, dont le Premier Ministre a rappelé qu'elle serait accompagnée d'une réforme de l'organisation de l'Etat dans les territoires, afin de renforcer sa présence.



Arrondissements	Propositions d'évolution	Impacts
Metz Campagne	2015 : fusion avec l'arrondissement de Metz	Le secrétaire général de la préfecture est sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu reconfiguré. Le secrétaire général adjoint assure la relation avec les élus et la coordination avec les services de l'Etat sur les champs de compétences évoqués.
Boulay	2015 : fusion avec l'arrondissement de Forbach	Le sous-préfet de Forbach est sous-préfet de l'arrondissement reconfiguré. La sous-préfecture de Boulay est transformée en point de contact de proximité (antenne).
Château-Salins	2015 : jumelage avec la sous-préfecture de Sarrebourg.  2016 : fusion des arrondissements.	Le sous-préfet de Sarrebourg assure l'intérim prolongé de celui de Château-Salins et supervise la préfiguration d'une maison de l'Etat à Château-Salins avec l'accueil de nouveaux services au public.  2016 : le sous-préfet de Sarrebourg est sous-préfet de l'arrondissement reconfiguré avec pour corollaire l'ouverture d'une maison de l'Etat à Château-Salins.
Thionville Est et Ouest	2015 : fusion des arrondissements.	Maintien de l'organisation actuelle de la sous-préfecture de Thionville.

Au cours du second semestre 2014, se mettront en place, en lien avec le Conseil Général, les différentes actions permettant de mettre en œuvre les propositions d'évolution, qui ont été validées par le ministre de l'Intérieur.

La concertation se poursuivra avec les représentants du personnel, les élus, ainsi que les usagers au travers des comités d'usagers qui seront installés par les sous-préfets dans leurs arrondissements. Elle permettra d'identifier plus précisément encore les besoins en services publics des territoires auxquels les structures innovantes, que sont le point de contact de proximité à Boulay et la maison de l'Etat à Château Salins, devront répondre.

**Directeur de la publication**  
Nacer MEDDAH  
Préfet de la région Lorraine  
Préfet de la Moselle

**Directeur de la rédaction**  
Alain CARTON  
Secrétaire général de la préfecture

**Réalisation**  
Service de Coordination  
de l'Action Départementale

**Avec le concours du**  
Service Régional de la Communication  
Interministérielle

Copyright : Préfecture de la Région Lorraine, Préfecture de la Moselle

**Préfecture de la Moselle – 9 place de la Comédie – BP 71014  
57034 Metz Cedex**

☎ (+33) 3 87 34 87 34 - ☎ 03 87 32 57 39

Site internet : <http://www.moselle.gouv.fr>







[www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr)